

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 août 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 110 b) de l'ordre du jour

**Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens
de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés
fondamentales**

**Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine
des droits de l'homme, 1995-2004, et activités d'information
dans le domaine des droits de l'homme**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-10	3
A. Cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale	1-5	3
B. Cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme	6-10	4
II. Application du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans les domaines des droits de l'homme	11-57	4
A. Sous-programme 1 : Évaluation des besoins et élaboration des stratégies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme	12-13	4
B. Sous-programmes 2 et 3 : Renforcement des capacités et des programmes aux niveaux international et régional en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme	14-36	5
C. Sous-programmes 4 et 5 : Renforcement des programmes et des capacités à l'échelon national et à l'échelon local	37-47	9
D. Sous-programme 6 : Mise au point coordonnée de matériaux destinés à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme	48-50	10
E. Sous-programme 7 : Renforcement du rôle des médias	51	11

	F.	Sous-programme 8 : Diffusion mondiale de la Déclaration universelle des droits de l'homme	52-57	11
III.		Autres activités d'information du Haut Commissariat aux droits de l'homme	58-99	12
	A.	Programme de publications	58-78	12
	B.	Utilisation de moyens informatiques	79-86	14
	C.	Programme en matière de relations extérieures	87-99	15
IV.		Activités du Département de l'information dans le domaine des droits de l'homme	100-137	16
	A.	Activités dans le domaine des droits de l'homme au Siège de l'Organisation des Nations Unies	102-125	17
	B.	Activités des centres et services d'information	126-137	21
Annexes				
I.		Publications du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (août 1998)		25
II.		Traductions de la Déclaration universelle des droits de l'homme disponibles au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (août 1998)		30

I. Introduction

A. Cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale

1. Par sa résolution 52/127 du 12 décembre 1997, l'Assemblée générale, rappelant les résolutions pertinentes qu'elle-même et la Commission des droits de l'homme ont adoptées concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, 1995-2004, les activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, le projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) intitulé «Vers une culture de la paix», l'application et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme le 25 juin 1993¹, et la commémoration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme², a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, 1995-2004, et sur les activités d'information dans ce domaine (A/52/469 et Add.1 et Add.1/Corr.1).

2. Dans cette résolution, l'Assemblée a demandé instamment à tous les gouvernements : a) de contribuer encore à la mise en oeuvre du Plan d'action, compte tenu de la situation prévalant dans chaque pays, notamment en mettant en place des comités nationaux largement représentatifs pour l'éducation en matière de droits de l'homme qui seront chargés d'établir des plans d'action nationaux détaillés, efficaces et viables pour l'éducation et l'information dans le domaine des droits de l'homme; et b) d'encourager et d'appuyer les organisations non gouvernementales et les associations nationales et locales en les faisant participer à la mise en oeuvre du plan d'action national. Elle a engagé les gouvernements, compte tenu de la situation prévalant dans chaque pays, à accorder la priorité à la diffusion, dans les langues nationales et locales, de la Déclaration universelle des droits de l'homme³ et des autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, de la documentation et des manuels de formation s'y rapportant, ainsi que des rapports présentés par les États parties en application d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et à fournir des informations et dispenser une éducation, dans ces diverses langues, sur les moyens pratiques permettant d'utiliser les procédures et institutions nationales et internationales de manière à assurer l'application effective de ces instruments.

3. L'Assemblée a prié en outre le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer à coordonner et harmoniser les stratégies d'éducation et d'information dans le domaine des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies, a souligné la nécessité d'une étroite collaboration entre le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Département de l'information aux fins de la mise en oeuvre du Plan d'action et de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, ainsi que la nécessité d'harmoniser leurs activités avec celles d'autres organisations et a encouragé le Haut Commissariat à continuer d'appuyer les capacités nationales d'éducation et d'information en matière de droits de l'homme dans le cadre de son programme de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme.

4. L'Assemblée a aussi encouragé les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à mettre l'accent, lorsqu'ils examinent les rapports des États parties, sur les obligations de ces États en ce qui concerne l'éducation et l'information dans le domaine des droits de l'homme, et à en rendre compte dans leurs observations finales, et elle a invité les institutions spécialisées et les programmes et fonds des Nations Unies concernés à contribuer, dans leurs domaines de compétence respectifs, à la mise en oeuvre du Plan d'action et de la Campagne mondiale et à coopérer étroitement avec le Haut Commissariat à cet égard. Elle a en outre demandé aux organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et à tous les autres groupes s'occupant de questions relatives à la justice sociale, aux défenseurs des droits de l'homme, aux enseignants, aux organisations religieuses et aux médias d'entreprendre, en application du Plan d'action, des activités spécifiques d'éducation, isolément ou en coopération avec le Haut Commissariat.

5. L'Assemblée a prié le Secrétaire général d'envisager, en coopération avec le Haut Commissariat, des moyens appropriés, y compris la création éventuelle d'un fonds alimenté par des contributions volontaires, d'appuyer les activités d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, de porter la résolution 52/127 à l'attention de tous les membres de la communauté internationale et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées par l'éducation et l'information dans le domaine des droits de l'homme, et de lui présenter, à sa cinquante-troisième session, un rapport complet sur l'application de ladite résolution.

B. Cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme

6. À sa cinquante-quatrième session, la Commission des droits de l'homme a pris acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général et s'est félicitée des mesures prises par les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour appliquer le Plan d'action et mettre en oeuvre des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme. Elle a demandé instamment à tous les gouvernements de contribuer encore à l'application du Plan d'action et d'encourager et d'appuyer les organisations non gouvernementales et les associations nationales et locales en les faisant participer à l'application du plan national d'action.

7. La Commission a demandé au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'accélérer, dans la limite des ressources disponibles, l'application du Plan d'action, notamment en encourageant et facilitant la mise en place dans les États Membres de plans d'action nationaux pour l'éducation en matière de droits de l'homme, et de continuer d'appuyer les capacités nationales d'éducation et de formation en matière de droits de l'homme dans le cadre de son programme de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et elle a invité le Haut Commissariat aux droits de l'homme à envisager des moyens appropriés, y compris la création éventuelle d'un fonds alimenté par des contributions volontaires, d'appuyer les activités d'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

8. La Commission a aussi demandé aux organes qui suivent l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme d'envisager l'adoption d'une observation générale sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme; de s'intéresser tout particulièrement, lors de l'examen des rapports des États parties, aux obligations de ceux-ci en matière d'éducation et d'information dans le domaine des droits de l'homme; et de refléter cet intérêt dans leurs conclusions. La Commission a invité les institutions spécialisées, ainsi que les programmes et fonds des Nations Unies concernés, à apporter leur contribution, dans leurs domaines de compétence respectifs, à l'application du Plan d'action et, à cet égard, à coopérer étroitement avec le Haut Commissaire. Elle a demandé instamment aux organes, organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies d'assurer au personnel et aux hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies une formation dans le domaine des droits fondamentaux de la femme.

9. La Commission a demandé aux organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales,

aux organisations intergouvernementales ainsi qu'à tous les autres groupes s'occupant de justice sociale, aux défenseurs des droits de l'homme, aux enseignants, aux organisations religieuses et aux médias, d'entreprendre, en application du Plan d'action, des activités d'enseignement spécifique, isolément ou en coopération avec le Haut Commissariat. Elle a encouragé les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à prendre des initiatives en matière d'éducation et d'information dans le domaine des droits de l'homme à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et de poursuivre cette action, pendant toute la durée de la Décennie, conformément au Plan d'action.

10. Enfin, la Commission a décidé de poursuivre l'examen de la question de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme lors de sa cinquante-cinquième session, sous le même point de l'ordre du jour, à propos des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information.

II. Application du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans les domaines des droits de l'homme

11. Le Secrétaire général ayant adressé à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale un rapport sur l'application du Plan d'action relatif à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et sur d'autres activités d'information dans ce domaine (voir A/52/469), le présent rapport ne couvre que les activités menées de septembre 1997 à août 1998. Il suit la structure du Plan d'action et s'attache à rendre compte des progrès accomplis dans l'application de chacun des huit sous-programmes constituant celui-ci.

A. Sous-programme 1 : Évaluation des besoins et élaboration des stratégies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme

12. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme conduit actuellement une enquête sur les programmes, les documents et les organisations existant dans le domaine des droits de l'homme aux niveaux international, régional, national et local. Des questionnaires ciblés ont été mis au point et seront envoyés à tous les partenaires dès que

sera établie la structure de la base de données grâce à laquelle les informations collectées pourront être mises à la disposition d'un large public par l'intermédiaire du site Web du Haut Commissariat aux droits de l'homme (<http://www.unhchr.ch>).

13. D'autre part, le Haut Commissariat a continué de rassembler activement des documents intéressant l'éducation en matière de droits de l'homme produits aux niveaux international, régional, national et local, et cette collection de documents a été rendue accessible aux éducateurs concernés par les droits de l'homme qui ont visité le Haut Commissariat.

B. Sous-programmes 2 et 3 : Renforcement des capacités et des programmes aux niveaux international et régional en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

14. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et plusieurs de ses partenaires internationaux et régionaux pour la mise en oeuvre de la Décennie ont entrepris, isolément ou en coopération, des activités en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme pendant la période considérée. Pour des raisons de place, la présente section ne traite pas des activités d'éducation s'inscrivant spécifiquement dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (tables rondes, manifestations spéciales, etc.); cette information se trouve sur le site Web que le Haut Commissariat consacre au cinquantième anniversaire.

1. Haut Commissariat aux droits de l'homme

15. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de diffuser des informations sur la Décennie et sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en répondant jour après jour aux demandes qui lui étaient adressées par les représentants intéressés de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, d'institutions universitaires, ainsi que par des étudiants et d'autres particuliers et organisations. En juin 1998, des notes verbales ont été adressées à tous les gouvernements, ainsi que des lettres aux organisations non gouvernementales, afin d'appeler leur attention sur la résolution 52/127 de l'Assemblée générale et de leur demander des informations sur leur contribution à son application. Le Haut Commissariat consacre à la Décennie une page de son site Web, qui est périodiquement mise à jour.

16. Le Haut Commissariat a développé les activités de coopération technique destinées à renforcer les capacités

nationales dans le domaine des droits de l'homme, y compris en ce qui concerne l'éducation et l'information. Ces activités, menées aux niveaux national, régional et global, sont présentées en détail dans le rapport du Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/1998/92).

17. Le Haut Commissariat a récemment lancé la phase pilote du projet Droits de l'homme ACT (aider les communautés ensemble), dont l'objet est de donner aux organisations locales et aux particuliers les moyens d'entreprendre des activités en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme au niveau communautaire. Le projet ACT permettra d'octroyer des dons, d'un montant modeste (pas plus de 2 000 dollars à la fois) et en nombre limité, aux candidats sélectionnés. La première phase du projet a été lancée dans un certain nombre de pays en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les représentants résidents du PNUD aussi bien que les bureaux extérieurs du Haut Commissariat ont été dotés du matériel nécessaire à la mise en oeuvre du projet et ont été chargés par le Haut Commissaire de diffuser largement les formulaires de candidature. Les premiers dons seront distribués pendant le dernier trimestre de 1998. On peut se procurer auprès du Haut Commissariat les formulaires (en anglais, en français et en espagnol) relatifs au projet ACT.

18. Le Haut Commissariat a activement participé à plusieurs activités éducatives, telles que les programmes internationaux de formation aux droits de l'homme mis en oeuvre par différentes organisations (l'Institut international des droits de l'homme (France), l'Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement (Suisse), la Fondation canadienne des droits de l'homme (Canada), la Scuola Superiore S. Anna (Italie), par exemple), ainsi qu'à des manifestations spéciales et à diverses autres initiatives comme celles qui figurent à la section C du chapitre III et au chapitre IV ci-dessous. Les activités générales de promotion des droits de l'homme mises en oeuvre par le Haut Commissariat sont décrites dans le rapport présenté par le Haut Commissaire à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale⁴.

2. Système des Nations Unies

19. Dans le cadre de la Décennie, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme collabore avec l'UNESCO, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et le Département de l'information à des projets destinés à diffuser dans les écoles la Déclaration universelle dans différentes langues nationales et locales (voir sect. F ci-dessous). Le Haut Commissariat accorde toujours une importance particulière à la coordination des activités avec l'UNESCO, qui, en concertation avec le Haut Commissariat,

a organisé, avec l'Institut des droits de l'homme de l'Université Abo Akademi de Finlande et la Commission nationale finlandaise pour l'UNESCO, une conférence régionale sur l'éducation en matière de droits de l'homme en Europe, tenue à Turku (Finlande) du 18 au 21 septembre 1997. C'était la première d'une série de conférences régionales organisées par l'UNESCO en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie. Des informations détaillées concernant d'autres activités entreprises par l'UNESCO dans le cadre du projet intitulé «Vers une culture de la paix», qui vise à promouvoir l'éducation dans les domaines de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie, de la compréhension internationale et de la tolérance, figurent dans le rapport concernant ce point présenté à l'Assemblée générale par le Directeur général de l'UNESCO en application de la résolution 52/13 de l'Assemblée (voir A/53/370).

20. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a évoqué les relations étroites qu'elle entretenait depuis 1994 avec l'Institut interaméricain des droits de l'homme. Les programmes de sensibilisation du public et de formation menés conjointement concernent principalement les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits fondamentaux de la femme. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a réalisé une série multilingue de matériels d'éducation nutritionnelle, intitulée *Profitons au mieux de notre nourriture*, qui a pour objet de mettre en évidence le caractère positif de l'éducation nutritionnelle et de promouvoir le développement alimentaire et agricole. Cette série a été diffusée dans le cadre de différents programmes nutritionnels destinés au grand public, aux écoles élémentaires et secondaires et aux médias.

21. L'Organisation internationale du travail (OIT), rappelant que l'éducation dans les domaines des droits de l'homme relevant de sa compétence constitue l'une de ses principales activités (sous la forme, notamment, de formation aux procédures et normes de l'OIT au bénéfice des organisations de travailleurs et d'employeurs et des responsables gouvernementaux), a mentionné tout particulièrement le succès de sa campagne en faveur de la ratification par les États Membres des conventions de l'OIT sur les droits de l'homme fondamentaux, campagne qui comprenait spécifiquement des actions de formation portant sur les implications de ces conventions, leur champ d'application et leurs modalités d'application dans différents pays.

22. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a publié en avril 1998 une bibliographie sélective sur l'éducation en matière de droits de l'homme et de droits de l'enfant, accompagnée de renseignements sur la façon de se procurer les publications répertoriées. L'Institut des Nations Unies

pour la formation et la recherche (UNITAR) a fait en juin 1998 une enquête sur les institutions et programmes du système des Nations Unies offrant aux fonctionnaires des États Membres une formation générale incluant une formation dans le domaine des droits de l'homme. Enfin, on trouvera au chapitre IV ci-après des informations récentes sur la contribution du Département de l'information du Secrétariat de l'ONU à l'éducation et à l'information du public dans le domaine des droits de l'homme.

3. Autres organisations internationales

23. Le Secrétariat du Commonwealth a parrainé pendant trois ans (1995-1997) une étude intitulée *Commonwealth Values in Education – Young People's Understanding of Human Rights* qu'a effectuée le Centre international des études interculturelles (Institute of Education, London University). L'étude a porté sur l'enseignement et l'apprentissage des droits de l'homme dans 23 écoles secondaires du Botswana, d'Inde, d'Irlande du Nord (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et du Zimbabwe, et a abouti à une série de recommandations sur le développement de l'éducation en matière de droits de l'homme, adressées aux ministres concernés.

24. En mai 1998, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a organisé, en coopération avec le PNUD, le Conseil de l'Europe et le Bureau du Médiateur polonais, et avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, un séminaire intitulé «Human Rights Dimension Seminar on Ombudsman and National Human Rights Protection Institutions», auquel ont assisté les représentants de 43 pays participants, de 11 organisations intergouvernementales et de 29 organisations non gouvernementales. Dans le but de contribuer au développement au niveau national de l'éducation en matière de droits de l'homme, un des quatre groupes de discussion à ce séminaire a consacré ses travaux à la question de l'élaboration de plans d'action nationaux en la matière.

4. Organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

25. Afin d'appuyer l'action, en matière d'éducation, des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Haut Commissariat aux droits de l'homme publie actuellement une étude réalisée en 1996-1997 sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et les traités relatifs aux droits de l'homme. Cette étude comporte un examen des rapports présentés par les gouvernements à six de ces organes, et évalue la place accordée à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans les

rapports et dans les conclusions et recommandations finales de ces organes. L'étude contient également des observations générales formulées sur la base des informations collectées, ainsi que des propositions quant aux mesures additionnelles que pourraient prendre ces organes.

5. Instituts des droits de l'homme

26. Le Haut Commissariat a activement participé à la Réunion annuelle des directeurs d'instituts des droits de l'homme convoquée à Paris par l'UNESCO les 19 et 20 mars 1998, à laquelle ont participé plus de 30 instituts des droits de l'homme et de chaires de l'UNESCO du monde entier. Cette réunion portait principalement sur les stratégies nationales et régionales d'éducation en matière de droits de l'homme et sur le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

6. Organisations non gouvernementales

27. Le Haut Commissariat a continué d'aider et d'appuyer activement les programmes d'éducation en matière de droits de l'homme mis en oeuvre par les organisations non gouvernementales, par le biais de services consultatifs et de publications (voir chap. III ci-dessous). Plusieurs organisations non gouvernementales internationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ont informé comme suit le Haut Commissariat de la manière dont elles contribuaient à la mise en oeuvre de la résolution 52/127 de l'Assemblée générale.

28. Amnesty International a récemment publié : a) un dossier d'information présentant les grandes lignes de la campagne marquant l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme; b) un manuel destiné aux enseignants et autres personnes travaillant avec les jeunes et souhaitant intégrer les droits de l'homme dans leur enseignement, *First Steps: A Manual for Starting Human Rights Education*; c) une méthode d'enseignement, *Amnesty's Twelve-Point Guide for Good Practice in the Training and Education for Human Rights of Governmental Officials*; d) *International Human Rights Standards and Education*, qui est une analyse des dispositions des principaux instruments internationaux sur l'éducation en matière de droits de l'homme; e) le volume V de la bibliographie sur l'éducation en matière de droits de l'homme. En outre, Amnesty International a commencé la publication d'un bulletin, *HRE – Human Rights Education*, qui fait l'objet d'une large diffusion (le deuxième numéro de ce bulletin comprend un article du Haut Commissariat sur la Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme). Par ailleurs, le Réseau d'éducateurs pour les droits de l'homme de l'antenne

américaine d'Amnesty International a transmis au Haut Commissariat le document intitulé *Human Rights Here and Now! Celebrating the Universal Declaration of Human Rights*, réalisé par différentes organisations non gouvernementales américaines et comprenant des informations historiques et théoriques, des activités proposées pour différents groupes d'âge, des idées sur les mesures à prendre ainsi que divers documents relatifs aux droits de l'homme.

29. La Fondation canadienne des droits de l'homme a fait savoir qu'elle se spécialisait dans l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. En plus de son programme annuel de formation dans ce domaine, qui est réservé aux membres des ONG qui militent pour les droits de l'homme à Montréal, elle organise des actions de formation en Asie du Sud-Est, en Europe centrale et orientale et en Afrique francophone. Cette formation porte essentiellement sur les thèmes suivants : protection juridique des travailleuses migrantes, droits fondamentaux de la femme, minorités ethniques et réfugiés et fonctionnement des institutions nationales. L'organisation Caucasians United for Reparations and Emancipation a informé le Haut Commissariat qu'elle participait activement à la diffusion de la Déclaration universelle, dans le cadre de manifestations publiques et de dossiers d'information sur les droits de l'homme. Le Centre éducatif pour les femmes en démocratie fait pression auprès du Gouvernement kényen au sujet de l'application au niveau national de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, en vue notamment de la création d'un large comité national chargé d'élaborer un plan national d'éducation en la matière.

30. La Fédération internationale des associations de personnes âgées contribuera à la sensibilisation aux droits de l'homme en célébrant le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle lors de sa conférence internationale (octobre 1998) et en mobilisant ses organisations membres sur ce sujet. La Fédération internationale de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) organise périodiquement, par l'intermédiaire de ses organisations membres, des programmes nationaux et locaux de formation aux droits de l'homme. Elle a en outre publié des matériels pédagogiques et autres concernant ce domaine. En novembre 1998, elle organisera un séminaire de formation à l'intention de ses membres pour discuter des stratégies et des enjeux relatifs au problème de la torture.

31. Le Réseau FIAN pour le droit à se nourrir a créé, en 1995, un comité permanent international sur l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme. Il a par ailleurs organisé une conférence internationale destinée à évaluer les besoins d'éducation en matière de droits de l'homme à la lumière de l'expérience du FIAN. Des actions

et des ateliers de formation aux droits de l'homme ont ensuite été organisés aux niveaux régional et national (au bénéfice, notamment, d'organisations d'agriculteurs, de groupes d'action locaux, d'instituteurs et de professeurs d'université, d'avocats et de législateurs) et des matériels d'enseignement ont été publiés. La Fédération générale des femmes arabes s'attache à promouvoir les droits fondamentaux de la femme et s'intéresse particulièrement au problème de la violence à l'égard des femmes. Dans cette optique, elle a effectué des études, appuyé des organisations de femmes, organisé des cours et des séminaires pour la sensibilisation aux droits fondamentaux de la femme, et publié des documents liés à ces différentes activités.

32. L'Académie internationale d'architecture défend le droit à un logement décent en organisant des ateliers et des séminaires. Le Conseil international du droit de l'environnement publie des articles sur les questions environnementales ayant un rapport avec les droits de l'homme. Il participe en outre activement à l'élaboration, par la Commission économique pour l'Europe, d'une nouvelle convention concernant l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. L'International Human Rights Association of American Minorities a créé un Institut d'études juridiques internationales qui élabore des programmes et organise des actions de formation sur le droit international relatif aux droits de l'homme. L'International Institute for Non-Aligned Studies, dont l'activité est principalement centrée sur l'Inde, organise des conférences et des séminaires sur les droits de l'homme, compte plusieurs publications à son actif et a organisé une exposition sur les droits de l'homme. Il a de plus organisé des programmes de formation dans le domaine des droits de l'homme destinés à différentes catégories professionnelles, ainsi que des activités éducatives dans les écoles et à l'intention des responsables de villages.

33. L'Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement organise chaque année, à Genève, en coopération avec de nombreux partenaires internationaux, dont le Haut Commissariat aux droits de l'homme et l'UNESCO, une université d'été sur les droits de l'homme qui est un programme international du troisième cycle lancé en 1995 dans le cadre de la Décennie. L'enseignement porte spécialement sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur le droit à l'éducation. Le Bureau international de la paix a lancé une campagne mondiale en faveur de la paix dont le point culminant sera un grand congrès qui se tiendra à La Haye en mai 1999. À cette fin, il organise à Genève, en novembre 1998, une Conférence préparatoire sur l'éducation pour la paix, qui réunira des étudiants, des éducateurs de jeunes, des militants de la paix et des droits de

l'homme, des organisations non gouvernementales et des spécialistes de divers pays.

34. L'Observatoire international des prisons met en oeuvre les activités suivantes : formation du personnel pénitentiaire en matière de droits de l'homme avec l'accord des gouvernements de différents pays d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient; formation de militants des droits de l'homme et diffusion des documents connexes; étude de la question de l'éducation, y compris dans le domaine des droits de l'homme, dans les prisons. Il a récemment publié une étude internationale traitant de ce sujet.

35. Le programme du Conseil international de réadaptation pour les victimes de la torture comprend la diffusion d'informations sur les droits de l'homme – notamment à propos de la torture et des différents moyens de prévention et de traitement – au moyen de publications, de campagnes médiatiques, d'activités de plaidoyer au niveau régional et de la gestion d'un centre de documentation de premier ordre. Le Jigyansu Tribal Research Centre organise des cours de formation dans le domaine des droits de l'homme, des programmes de sensibilisation, des cours d'animation de groupes de jeunes, d'animation de groupes de femmes et de formation d'instructeurs dans les zones tribales et rurales de l'Inde. L'organisation Kids Meeting Kids Can Make a Difference a organisé des congrès internationaux sur les droits de l'enfant, des manifestations silencieuses, la signature de pétitions, des campagnes épistolaires, et a produit des matériels d'information dont un film vidéo.

36. Le Servicio Paz Y Justicia travaille principalement dans les écoles où il organise des cours destinés aux enseignants, des ateliers et des concours nationaux. Il parraine également des cours par correspondance pour les personnes qui s'intéressent aux droits de l'homme et publie la revue trimestrielle *Educación y Derechos Humanos, Cuaderno para Docentes*. Il a récemment mis sur pied une exposition itinérante sur la Déclaration universelle. Soka Gakkai International a également organisé une exposition itinérante intitulée «Vers un siècle humaniste – les droits de l'homme dans le monde d'aujourd'hui», dont l'objet était de sensibiliser davantage le public aux questions relatives aux droits de l'homme et qui consistait en un ensemble de 150 panneaux d'affichage exposés pour la première fois au siège de l'Université des Nations Unies à Tokyo. Cette organisation collabore par ailleurs avec le Haut Commissariat en vue d'une autre exposition qui sera inaugurée en décembre 1998. L'Organisation mondiale des anciens élèves de l'enseignement catholique a fait savoir au Haut Commissariat qu'elle contribuait à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en participant activement aux réunions internationales consacrées à ce sujet.

C. Sous-programmes 4 et 5 : Renforcement des programmes et des capacités à l'échelon national et à l'échelon local

37. Au niveau national, le Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme prévoit la mise en place, à l'initiative des gouvernements ou des autorités compétentes, de comités nationaux pour l'enseignement des droits de l'homme. Ces comités devraient inclure différents représentants, gouvernementaux ou non, et seront chargés d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans d'action nationaux de large portée, s'appuyant sur des stratégies efficaces et durables, qui seront menées en concertation avec les institutions régionales et internationales concernées. Le Haut Commissariat a élaboré des directives destinées à aider l'action menée en ce sens au niveau national. Ces directives avaient été publiées dans un additif au rapport précédent du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/52/469/Add.1 et Add.1/Corr.1).

38. Plusieurs pays, dont l'Algérie, l'Argentine, Chypre, la Croatie, le Danemark, la France, le Ghana, l'Italie, le Japon, Malte, la Norvège, l'Ouzbékistan, les Philippines, la République de Corée, la Roumanie, le Saint-Siège, le Soudan, le Tchad, la Tunisie et l'Ukraine, ont rendu compte des activités qu'ils menaient dans ce domaine. Ces informations figurent dans les précédents rapports du Haut Commissariat. On ne trouvera ci-après que des informations plus récentes qui ont été communiquées au Haut Commissariat pendant la période considérée dans le présent rapport. Pour des raisons de place, il n'est pas fait mention ici des activités éducatives s'inscrivant spécifiquement dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (telles que tables rondes, manifestations spéciales, etc.). Ces renseignements sont disponibles sur le site Web que le Haut Commissariat consacre au cinquantième anniversaire.

39. En Autriche, le Ministère de l'éducation et de la culture a mis l'accent sur l'introduction dans les programmes scolaires de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, avec le concours de son Département d'éducation civique et le Centre de services pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme qui, dans le contexte de la Décennie, a été installé dans les locaux du Ludwig Boltzmann Institute of Human Rights. Les activités mises en oeuvre incluent des ateliers et des cours de formation pour enseignants et la diffusion de matériels appropriés tels que la publication de l'UNESCO intitulée *Droits de l'homme : questions et réponses*.

40. Le Ministère de l'éducation du Chili a informé le Haut Commissariat des activités menées dans les écoles de ce pays – comme le programme intitulé «Éducation et démocratie» et le programme sur les femmes – qui prévoient notamment la diffusion de matériels pédagogiques sur les droits de l'homme, la formation des enseignants et l'organisation de concours. Le Ministère a toutefois fait remarquer que pour bien appliquer la Décennie au niveau national, il faudrait mettre en place une équipe spéciale interministérielle.

41. En France, le Comité national pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme a présenté un rapport sur les programmes d'éducation civique et d'éducation en matière de droits de l'homme dans l'enseignement secondaire, où sont précisés les objectifs pédagogiques, le contenu des cours ainsi que les matériels de référence utilisés.

42. Le Gouvernement allemand a fait savoir au Haut Commissariat que sa contribution à la Décennie portait sur trois domaines. D'abord, l'éducation en matière de droits de l'homme dans les écoles : bien que chaque Land ait son propre système scolaire, les constitutions des Länder et les dispositions législatives, réglementaires et administratives placent l'éducation en matière de droits de l'homme parmi les objectifs éducatifs de tous les Länder, et c'est également le cas de plusieurs résolutions de la Conférence des Ministres de l'éducation et de la culture. En conséquence, l'éducation en matière de droits de l'homme fait partie intégrante de plusieurs disciplines enseignées dans les écoles de tous types et de tous niveaux. Ensuite, une campagne de relations publiques et d'information visant l'intégration des étrangers et l'élimination des préjugés mutuels entre les citoyens a été menée par le biais d'un service d'information, de services éditoriaux pour bulletins locaux d'information, de programmes radiodiffusés destinés aux étrangers et aux Allemands et de séminaires réservés aux personnes travaillant avec des étrangers. Enfin, dans le domaine de la coopération pour le développement, des projets de coopération visaient à créer des conditions d'apprentissage devant permettre à de larges secteurs de la population de mieux comprendre les processus sociaux et les procédures administratives et d'être ainsi mieux à même d'exercer leurs droits.

43. Le Gouvernement indien a mis en place un Comité de coordination placé sous la présidence du Ministre de l'intérieur et regroupant les responsables d'autres ministères et départements. Ce comité a demandé à la Commission indienne des droits de l'homme d'élaborer un plan d'action national d'éducation en matière de droits de l'homme à l'application duquel il contribuerait activement. Les priorités suivantes ont été identifiées : éducation dans le domaine des droits de l'homme introduite à tous les niveaux de l'enseignement universitaire; exigence de compétences en matière de

droits de l'homme pour le recrutement dans différentes professions; réalisation de matériels pédagogiques et organisation de cours de formation à l'intention de différentes catégories professionnelles et autres, telles que les forces de sécurité, les médecins, les avocats, les officiers de justice, les hauts fonctionnaires, les hommes et les femmes politiques, les ONG, les syndicalistes, les organisations religieuses et les fonctionnaires villageois; et organisation de débats et de séminaires sur les droits de l'homme à l'intention du grand public.

44. Dans le cadre de la Décennie, le Gouvernement marocain a élaboré, grâce aux efforts conjoints du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère des droits de l'homme, un projet, d'une durée de neuf ans (1995-2004), visant à introduire l'éducation en matière de droits de l'homme dans les écoles primaires et secondaires; ce projet comporte les trois volets suivants : réalisation de matériels pédagogiques; révision des manuels et des programmes scolaires; formation des enseignants. Pour mettre en oeuvre ce projet, le Gouvernement a sollicité et obtenu le concours d'organisations internationales telles que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission européenne.

45. S'agissant de la Suisse, le Ministère fédéral de l'intérieur a fait savoir au Haut Commissariat qu'il avait appelé la Conférence des directeurs cantonaux de l'enseignement public à développer l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles. Il a en outre fait savoir que des campagnes d'éducation et d'information du public étaient régulièrement organisées par divers organismes nationaux et organisations non gouvernementales, telles que la Commission fédérale contre le racisme, la Fondation suisse «Éducation et développement» et la Ligue suisse des droits de l'homme.

46. Le Gouvernement ukrainien a fait savoir au Haut Commissariat que, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, diverses activités d'éducation en matière de droits de l'homme sont menées dans l'enseignement scolaire : diffusion de matériels et de manuels pédagogiques, cours sur les droits de l'homme dans l'enseignement secondaire et à l'université, et organisation d'un concours national de rédaction.

47. Le sixième Atelier sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui s'est réuni en février 1998 et auquel participaient les représentants des gouvernements de 36 pays, a adopté un programme-cadre de coopération technique régional pour l'Asie et le Pacifique dont l'objet est de renforcer les capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme en vue de faciliter d'éventuels arrangements régionaux. Ce programme

comprend quatre domaines d'activité, parmi lesquels figure l'élaboration de plans d'action nationaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme et l'éducation en matière de droits de l'homme⁵.

D. Sous-programme 6 : Mise au point coordonnée de matériaux destinés à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme

48. Le Haut Commissariat a poursuivi l'élaboration des six modules de formation destinés à appuyer les activités de formation menées par le Haut Commissariat aux droits de l'homme et par les comités et les centres de formation nationaux pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention de groupes professionnels et autres groupes intéressés, tels que les observateurs des droits de l'homme, les juges et les avocats, le personnel pénitentiaire, les enseignants du primaire et du secondaire, les journalistes et les organisations non gouvernementales nationales et locales. Le Haut Commissariat travaille en coopération étroite avec les experts et les organisations spécialisées intéressées pour mettre au point ces modules.

49. Au cours de la période considérée, le Haut Commissariat a organisé deux réunions d'experts à Genève. La première, tenue en octobre 1997, avait pour but de réviser le projet de manuel sur le règlement des conflits. La deuxième, organisée en mars 1998, a permis d'examiner le projet de module de formation sur les droits de l'homme à l'intention des responsables de l'administration pénitentiaire. Ce module offrira une formation complète aux agents des administrations pénitentiaires sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et sera adapté cas par cas aux besoins et aux systèmes juridiques de chaque pays. Participaient à ces réunions des professionnels, des experts, le Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique, nommé par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, M. Victor Dankwa, et des représentants du Centre de prévention de la criminalité internationale, de l'Institut latino-américain affilié aux Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et du Comité européen pour la prévention de la torture, des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Avant d'être publié, le projet de module de formation sera revu en fonction des observations formulées par les participants et sera mis à l'essai à l'occasion des cours dispensés prochainement aux agents des administrations pénitentiaires dans le cadre du Programme de coopération technique du Haut Commissariat.

50. Le Haut Commissariat a continué de publier des travaux relatifs aux droits de l'homme et à les diffuser auprès des organisations gouvernementales et non gouvernementales. On trouvera la liste de ces publications en annexe au présent rapport. Des informations détaillées sur les initiatives prises à cet égard par le Haut Commissariat et le Département de l'information figurent dans les chapitres III et IV ci-après. Dans la présente section, on ne fait référence qu'à trois documents, qui seront bientôt achevés et viendront compléter les directives relatives aux plans nationaux d'action pour l'éducation en matière de droits de l'homme : a) *Le droit à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme*, compilation de textes *in extenso* ou d'extraits d'instruments internationaux relatifs à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme; b) *Le guide à l'usage des formateurs dans le domaine des droits de l'homme*, méthodologie de la formation aux droits de l'homme à l'usage de divers groupes professionnels; et c) *La programmation de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme*, document qui propose des idées et des suggestions pour la mise en oeuvre de programmes ciblés en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, l'accent étant mis sur la sensibilisation du grand public, du secteur de l'enseignement et des groupes prioritaires. Cette publication comprend aussi un guide destiné à faciliter la mise en oeuvre des programmes.

E. Sous-programme 7 : Renforcement du rôle des médias

51. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme élabore actuellement un module de formation à l'intention des journalistes (voir la section D ci-dessus), le but étant que les médias fassent une plus large place à l'information relative aux droits de l'homme et à l'éducation du public dans ce domaine. Par ailleurs, le Haut Commissariat continue à étudier la possibilité de créer un conseil consultatif sur les médias qui appuierait les activités du Haut Commissaire dans ce domaine, comme prévu dans le Plan d'action de la Décennie. Enfin, le Haut Commissariat et le Département de l'information ont intensifié leurs activités à l'intention des médias dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (voir chap. IV ci-après).

F. Sous-programme 8 : Diffusion mondiale de la Déclaration universelle des droits de l'homme

52. Depuis février 1997, un groupe de travail du Haut Commissariat aux droits de l'homme s'occupe activement de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1997-10 décembre 1998).

53. Le rôle du Haut Commissariat est de faciliter, d'appuyer et d'encourager les initiatives de tous les partenaires, qu'il s'agisse de gouvernements, d'organismes et de programmes des Nations Unies, d'organisations régionales, d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires ou d'institutions nationales. Le Haut Commissariat répond chaque jour à des demandes de tous ces différents partenaires. Le slogan «Tous les droits de l'homme : nos droits à tous», et un emblème spécialement choisi marquent toutes les activités liées à cette célébration. Le Haut Commissariat a consacré une section de son site Web au cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle (voir chap. III, section B, ci-après). Afin de faciliter l'échange d'informations, il publie également une série d'ouvrages d'information de base, intitulée *1998 : Cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme* (voir par. 70 à 72 ci-après). Pour accroître la coopération au sein du système des Nations Unies, le Haut Commissariat a créé un groupe interinstitutions qui se réunit régulièrement depuis la fin de 1997 pour débattre des initiatives individuelles ou communes à prendre dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire.

54. Dans le cadre des célébrations du cinquantième anniversaire, le Haut Commissariat met en oeuvre un programme spécial dont les principales composantes sont : a) une campagne de sensibilisation et d'information sur les droits de l'homme; b) l'appui des initiatives communautaires (projet Droits de l'homme ACT, voir sect. B ci-dessus); c) l'organisation de manifestations commémoratives; et d) la création de groupes de travail sur les droits de l'homme. Les activités d'éducation et d'information entreprises par le Haut Commissariat sont décrites ci-après.

55. En août 1998, le Haut Commissariat avait recueilli plus de 215 versions de la Déclaration universelle des droits de l'homme en différentes langues nationales ou locales, ainsi qu'une soixantaine d'autres versions sous forme illustrée, audiovisuelle ou autre. Dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration, il s'emploie à mettre à la disposition du public, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement de San Marino, toutes les versions ainsi recensées. La nouvelle page Web du Haut Commissariat, qui réunit plus de 250 versions, sera inaugurée le 10 décembre 1998 (on trouvera en annexe au présent rapport la liste des versions actuellement disponibles). L'Union internationale des télécommunications, le Département de l'information et les centres et services d'information des Nations U-

nies, ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales, nationales et locales, qui ont généreusement mis leurs compétences linguistiques au service du Haut Commissariat, participent activement à ce projet.

56. Par ailleurs, l'UNESCO et le Haut Commissariat aux droits de l'homme mettent en oeuvre un projet commun visant à diffuser largement la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les écoles. Ils ont fait parvenir aux ministres de l'éducation du matériel (y compris de quoi fabriquer des affiches qui seront distribuées aux écoles) afin d'aider les établissements scolaires à mettre l'accent sur l'éducation en matière de droits de l'homme en 1998.

57. L'élaboration du quatrième numéro de la série d'ouvrages d'information de base, intitulé *1998 : Cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, qui met l'accent sur l'éducation en matière de droits de l'homme, est aussi une façon d'appuyer les activités entreprises par toutes les parties intéressées dans ce domaine. Les autres activités entreprises par le Haut Commissariat sont décrites au chapitre III, tandis que celles entreprises par le Département de l'information sont évoquées au chapitre IV.

III. Autres activités d'information du Haut Commissariat aux droits de l'homme

A. Programme de publications

58. Le Haut Commissariat a continué de s'attacher à rationaliser et à recentrer son programme de publications. Le stockage et l'inventaire des publications continuent de poser un certain nombre de problèmes que le Comité des publications tente actuellement de régler. Le budget consacré par le Haut Commissariat à la publication d'informations et de documents de référence s'élève à 230 700 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999.

59. D'après les estimations, au premier trimestre de 1998, le Haut Commissariat a diffusé plus de 10 000 publications relatives aux droits de l'homme, auxquelles il faut ajouter 3 000 exemplaires de chaque publication, qui sont distribuées par la Section de la diffusion des informations de l'Office des Nations Unies à Genève sur la base de la liste de diffusion du Haut Commissariat.

1. Série des fiches d'information

60. La série des fiches d'information, qui s'adresse à un public non spécialisé, porte sur différents aspects des activités

de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, y compris les mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme, ainsi que sur des questions spécifiques. Les fiches sont publiées dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et distribuées gratuitement dans le monde entier.

61. De nouvelles traductions de fiches existantes ont été publiées : la No 6 (Rev. 2) (*Disparitions forcées ou involontaires*) en chinois, espagnol, français et russe; la No 9 (Rev. 1) (*Les droits des peuples autochtones*) en espagnol et en français; la No 11 (Rev. 1) (*Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires*) en arabe, chinois, espagnol, français et russe; la No 18 (Rev. 1) (*Droits des minorités*) en arabe, chinois, espagnol, français et russe; la No 23 (*Pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants*) en chinois.

62. Le Haut Commissariat s'est tout particulièrement attaché à réviser et à mettre à jour les fiches existantes. Ainsi, des versions révisées des fiches d'information No 11 (*Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires*) et de la fiche No 18 (*Droits des minorités*) ainsi que la deuxième version révisée de la fiche No 6 (*Disparitions forcées ou involontaires*) ont été publiées en anglais. La première version révisée de la fiche d'information No 1 (*Mécanismes des droits de l'homme*) est actuellement mise au point. La deuxième version révisée de la fiche No 3 (*Services consultatifs et d'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme*) est en cours d'élaboration.

63. En dépit d'une demande accrue, il a été impossible de réimprimer des fiches d'information en raison de la crise financière. En octobre 1995, le Haut Commissariat a été informé qu'il devrait prendre à sa charge le coût des réimpressions. Or, il ne dispose pas de fonds à cet effet.

2. Série de documents sur la formation professionnelle

64. La série de documents sur la formation professionnelle est un important outil pédagogique qui vise au premier chef à faciliter les activités de formation du programme d'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'à aider d'autres organismes qui s'occupent de formation de groupes professionnels dans le domaine des droits de l'homme. Les guides et manuels sont des publications des Nations Unies destinées à la vente.

65. En collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT, situé à Turin (Italie), le Haut Commissariat continue à publier un module de formation sur l'établissement de rapports relatifs aux droits de l'homme, qui se compose de trois éléments distincts : un manuel, un guide du formateur

et ses annexes (y compris des outils de formation) et un guide de poche. Le manuel a déjà paru, tandis que le guide du formateur et le guide de poche sont actuellement en cours d'élaboration. La version espagnole est en cours d'élaboration. On s'emploie actuellement à recueillir les ressources nécessaires pour traduire et publier ce module dans les autres langues officielles des Nations Unies.

66. Le cinquième numéro de la série de documents sur la formation professionnelle, *Human Rights and Law Enforcement: A Manual on Human Rights Training for the Police*, et son guide de poche (No 5/Add.1), *International Human Rights Standards for Law Enforcement*, ont paru en français et en espagnol. Pour des raisons financières, il n'est pas prévu de publier ces documents dans d'autres langues officielles des Nations Unies.

3. Série d'études sur les droits de l'homme

67. La série d'études sur les droits de l'homme, qui regroupe des ouvrages destinés à la vente, reproduit des études et des rapports portant sur d'importantes questions de droits de l'homme et établis par des experts de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

68. Le numéro 10 de la série, *Protection du patrimoine des peuples autochtones*, a paru en chinois, en anglais, en espagnol et en russe. Le numéro 9, *Compilation et analyse des normes juridiques applicables aux personnes déplacées dans leur propre pays*, est actuellement en cours d'impression en anglais. On s'attache à réunir les ressources nécessaires pour publier ce document dans d'autres langues officielles des Nations Unies.

4. Notes du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

69. Dans le cadre de ses efforts de rationalisation et de recentrage de son programme de publications, le Comité des publications du Haut Commissariat a décidé d'arrêter la publication des notes du Haut Commissariat, qui faisaient double emploi avec la série des fiches d'information.

5. 1998 : Cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : pochettes d'informations de base

70. Cette série de pochettes d'informations de base devrait servir d'instrument de travail pour les institutions, programmes, organisations non gouvernementales et institutions nationales, ainsi que pour les particuliers lors de la célébration de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les

pochettes, publiées en français, en anglais et en espagnol, sont distribuées gratuitement dans le monde entier.

71. La première pochette, *1998 : Cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, a été publiée en anglais, en français et en espagnol. La deuxième, *Les droits des femmes, la responsabilité de tous*, a été publiée en anglais, en français et en espagnol, tandis que la troisième, *Children's rights: Creating a Culture of Human Rights*, est parue en anglais et en espagnol et est actuellement en cours d'impression en français. D'autres numéros, axés sur l'éducation en matière de droits de l'homme et sur la défense des droits de l'homme, sont en cours d'élaboration.

72. Pour répondre à une très forte demande, les pochettes d'informations Nos 1 et 2 ont été réimprimées dans toutes les langues disponibles.

6. Publications spéciales

73. On entend par publications spéciales les rapports et actes de conférences, d'ateliers et autres manifestations organisés sous les auspices du Haut Commissariat aux droits de l'homme et tous les documents publiés de manière ponctuelle.

74. Un nouveau numéro du *VIH/sida et les droits de l'homme – Directives internationales* a été publié en arabe, en anglais, en français, en russe et en espagnol. La version chinoise est en cours d'élaboration. Un deuxième ouvrage, *La Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) : Orientations pour la vie*, est en cours d'impression dans les six langues officielles des Nations Unies.

7. Documents de référence

75. Les documents de référence du Haut Commissariat sont des publications des Nations Unies destinées à la vente qui s'adressent à un public plus spécialisé.

76. On notera à cet égard les publications suivantes :

a) *Recueil d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme*, volume 1 : cette publication, qui contient le texte des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, est actuellement en cours de révision;

b) *Human Rights: A Compilation of International Instruments – Regional Instruments*, volume 2 : cette publication, qui contient le texte d'instruments régionaux, a été publiée en anglais. La traduction dans les autres langues officielles de l'ONU est envisagée;

c) *Human Rights: International Instruments: Chart of Ratifications*, le dernier numéro, publié en 1998, contient

des informations mises à jour au 31 décembre 1997. Une nouvelle version révisée au 30 juin 1998 est en cours d'élaboration.

8. Périodiques

77. Le Haut Commissariat publie une nouvelle revue trimestrielle de 32 pages intitulée *Human Rights*. Elle porte sur tout l'éventail de l'action du Haut Commissariat : droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux et droit au développement. Les articles, rédigés en anglais et en français, éclairent les différents aspects du travail du Haut Commissariat, y compris les activités du Haut Commissaire, les organes créés en vertu d'instruments internationaux, les procédures spéciales, les bureaux extérieurs, la coopération technique, la recherche et l'information. Cette revue est tirée à 13 000 exemplaires et distribuée gratuitement dans le monde entier. À ce jour, trois numéros (hiver 1997/1998, printemps 1998 et été 1998) ont été publiés.

9. Documents de promotion

78. Outre ces publications, le Haut Commissariat publie des documents de promotion destinés à faire largement connaître ses activités dans le domaine des droits de l'homme. Une brochure de 12 pages intitulée *Faits et chiffres* et un dossier sont en cours de préparation.

B. Utilisation de moyens informatiques

79. Le site Web du Haut Commissariat aux droits de l'homme (<http://www.unhchr.ch>) est la source d'information la plus complète disponible sur Internet en ce qui concerne l'action de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Le site, inauguré le 10 décembre 1996, regroupe plus de 90 traités, déclarations et principes, y compris, le cas échéant, l'état des ratifications, les textes complets de tous les rapports et résolutions des Nations Unies concernant les droits de l'homme publiés depuis 1996, ainsi que la plupart de ceux publiés en 1994 et 1995. Il est connecté à la base de données des organes créés en vertu d'instruments internationaux, qui est consultable pour la première fois grâce à ce site. Un moteur de recherche local, une carte du site et un index par sujet facilitent l'accès à l'information et rendent le site plus convivial.

80. Parmi les faits nouveaux on notera en particulier le lancement, le 10 décembre 1997, des versions françaises et espagnoles du site, qui comprennent tous les menus et informations de base pertinents ainsi que tous les rapports et résolutions des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme

publiés depuis le 10 décembre 1997. Par ailleurs, la page Web relative au programme des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme est désormais réactualisée chaque jour.

81. En 1998, une partie du site Web a été consacrée au cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le site contient toutes les informations relatives à cette manifestation, y compris des directives pour l'utilisation du logo et les ouvrages d'information de base publiés par le Haut Commissariat à cette occasion. Le site a également permis de resserrer la coopération internationale au cours de cette période importante en offrant à tous les partenaires intéressés la possibilité d'échanger des informations et de faire connaître leurs activités dans le monde entier.

82. Grâce à la contribution financière du Gouvernement de San Marino le Haut Commissariat publie sur son site Web, en coopération avec l'Union internationale des télécommunications, les différentes versions linguistiques de la Déclaration universelle des droits de l'homme (voir chap. II, sect. F ci-dessus). La Déclaration peut être d'ores et déjà consultée et imprimée dans plus de 70 langues et, d'ici le 10 décembre 1998, elle devrait être disponible dans près de 250 langues différentes.

83. Pour faire face au nombre croissant de visiteurs sur son site, le Haut Commissariat a mis en place un serveur plus puissant et plus stable. Depuis décembre 1997, le site est hébergé par un nouveau prestataire de services Internet plus rapide qui offre des services plus sophistiqués.

84. Le site Web du Haut Commissariat remplace les informations en HTML par des bases de données dynamiques similaires à la base de données des organes créés en vertu d'instruments internationaux. Les bases de données facilitent l'entretien et la mise à jour du site ainsi que l'accès à l'information en multipliant les critères de recherche des documents (pays, sujet, année, etc.), en accélérant l'accès aux documents et en augmentant les facilités de recherche. Il est prévu de créer un lien vers deux bases de données existantes : une base d'information, contenant les communiqués de presse du Département de l'information ainsi que des notes d'information et des déclarations, et une base de données des documents des organes créés par la Charte, contenant les rapports et résolutions du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale, de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la prévention de la discrimination et de la protection des minorités, qui sont déjà consultables sur le site, plus les rapports et résolutions du Conseil de sécurité et des documents en français et en espagnol antérieurs à 1995 qui ne sont pas encore consultables sur Internet.

85. Il est prévu de reproduire le site Web sous forme CD-ROM avant la fin de 1998 pour le mettre à la portée des pays qui n'ont pas accès à Internet ou où les coûts de communication sont si élevés que, dans la pratique, il est impossible d'utiliser Internet.

86. Du 1er février au 15 mars 1998, on a dénombré en moyenne 5 908 connexions au site par semaine, chaque connexion durant en moyenne 13 minutes. Cela représente une augmentation de 200 % du nombre de connexions depuis décembre 1997, ce qui pourrait s'expliquer par le lancement des versions françaises et espagnoles, la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la présence renforcée du site du Haut Commissariat dans les moteurs de recherche Internet. En tout cas, ce chiffre montre le succès que connaît le projet et encourage le Haut Commissariat à continuer à entretenir, améliorer et actualiser son site.

C. Programme en matière de relations extérieures

1. Réunions d'information

87. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme organise à l'intention d'étudiants, de diplomates, de journalistes, de fonctionnaires, de professeurs et de représentants d'organisations non gouvernementales des réunions d'information sur les activités menées par l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et sur certaines questions spécifiques des droits de l'homme. Il organise également des conférences à l'occasion des réunions d'information du Département de l'information. À l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le nombre des réunions d'information est passé à plus de 250 au cours de la période à l'examen.

2. Expositions et manifestations concernant les droits de l'homme

88. Le Haut Commissariat a participé à une journée portes ouvertes organisée au Palais des Nations le 21 octobre 1997. À cette occasion, il a présenté des publications sur les droits de l'homme.

89. Depuis décembre 1997, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Haut Commissariat a sensiblement accru ses activités à l'intention du public, sous forme d'expositions, de tables rondes et de présentations de stands.

90. Le 10 décembre 1997, un Espace droits de l'homme a été inauguré au Palais des Nations à Genève. L'Espace, qui

restera en place tout au long de l'année 1998, présente des livres, des affiches, des dessins animés, des vidéos et des messages sur les droits de l'homme du Secrétaire général et du Haut Commissaire aux droits de l'homme. On attend environ 100 000 visiteurs en 1998. Ils recevront un exemplaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que d'autres documents d'information et suivront la visite guidée du Palais des Nations. Toujours le 10 décembre 1997, le Haut Commissariat a organisé, en collaboration avec le Département de l'information, une table ronde intitulée «All human rights for all: a critical appraisal» ainsi qu'une exposition des illustrations par David Roth des 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

91. Dans le cadre de la Journée internationale des femmes (8 mars 1998), le Haut Commissariat a organisé une table ronde consacrée à la violence à l'égard des femmes et à la réalisation de leurs droits économiques, sociaux et culturels.

92. Le 16 mars 1998, à l'occasion de la cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme, le Haut Commissariat a organisé un forum intitulé «Dialogue on Mainstreaming Human Rights in the United Nations». Ce forum, auquel participaient 16 chefs de secrétariat d'institutions spécialisées et de programmes des Nations Unies, était animé par le Secrétaire général. Le même jour, avec la collaboration du Département de l'information, le Haut Commissariat a organisé deux expositions. La première réunissait 30 lithographies représentant chacune un article de la Déclaration universelle des droits de l'homme, offertes à l'Organisation des Nations Unies en 1984 par Sa Majesté le Roi Juan Carlos d'Espagne, et a été inaugurée par le Secrétaire général. La deuxième se composait de 34 panneaux présentant des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des photographies et de 24 colonnes décrivant les différents aspects de l'action de l'ONU en matière de droits de l'homme.

93. Le 20 mars 1998, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Haut Commissariat a organisé une table ronde sur le rôle de l'éducation et de l'information en matière de droits de l'homme dans la lutte contre le racisme. Le 26 mars 1998, le Haut Commissariat a organisé une table ronde intitulée «Benchmarks for the Realization of the Economic, Social and Cultural Rights», qui visait à définir des jalons pour la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et à élaborer des stratégies pour le suivi de la mise en oeuvre de ces droits.

94. Le 4 juin 1998, à l'occasion de l'inauguration du Palais Wilson (le nouveau siège du Haut Commissariat aux droits de l'homme), le Haut Commissariat a participé à une journée

portes ouvertes en installant un stand, en diffusant largement ses publications et en faisant des démonstrations de son site Web.

95. En août 1998, le Haut Commissariat a organisé une exposition d'œuvres d'artistes peignant avec la bouche ou le pied. Cette exposition, qui avait notamment pour objectif d'affirmer les droits des handicapés, a été inaugurée par le Haut Commissaire lui-même. Les 8 et 9 août 1998, à l'occasion de la Fête de Genève, le Haut Commissariat a tenu un stand sur lequel il présentait des publications relatives aux droits de l'homme. Des milliers de documents, y compris des exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont été distribués. Le Haut Commissariat a organisé, à l'intention des enfants de 3 à 14 ans, un concours de dessins sur le thème des droits de l'homme. Les lauréats seront invités à rencontrer le Haut Commissaire à l'automne 1998 et les dessins gagnants seront affichés au Palais Wilson.

3. Programme de bourses d'études

96. Dans sa résolution 926 (X) en date du 14 décembre 1955, l'Assemblée générale prévoit expressément l'octroi de bourses d'études dans le domaine des droits de l'homme. Aux termes de cette résolution, le Secrétaire général est prié de fournir l'assistance requise en accord avec les gouvernements et à leur demande.

97. En 1997, le programme de bourses, d'une durée de 10 jours, a été consacré à la formation de fonctionnaires à l'établissement des rapports prévus par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et s'est déroulé à l'Université d'Europe centrale de Budapest. Vingt-cinq participants originaires de 22 pays ont assisté aux cours. L'objectif était de familiariser les participants avec les systèmes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme et avec les procédures à suivre pour l'établissement de rapports. Il visait également à leur donner les outils de formation nécessaires pour qu'ils puissent assurer une certaine continuité en dispensant la même formation au niveau national à l'intention des ministères concernés.

4. Programme de stages de perfectionnement

98. Au cours de la période considérée, le Haut Commissariat a invité des étudiants de deuxième cycle à effectuer un stage de perfectionnement pour qu'ils puissent acquérir une connaissance pratique de l'action et des méthodes de travail de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme en participant activement aux travaux de l'Organisation sous la supervision directe de son personnel. Les stages de perfectionnement ne correspondent pas à un programme défini à l'avance et les stagiaires sont répartis en fonction des besoins

du Haut Commissariat et de leurs propres domaines d'intérêts.

99. Le programme ne bénéficiant d'aucun financement, les stages de perfectionnement sont octroyés sans aucun engagement financier de la part du Haut Commissariat et des organes des Nations Unies concernés. L'absence de toute aide financière aux stagiaires explique que les étudiants des pays en développement soient très peu nombreux (90 % des stagiaires viennent de pays développés). L'octroi d'une aide financière aux stagiaires des pays en développement reste une question importante qu'il faudrait examiner.

IV. Activités du Département de l'information dans le domaine des droits de l'homme

100. Le Département de l'information a continué à lancer et coordonner des activités dans le cadre de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme et de la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme – 1995-2004 – qui coïncident, cette année, avec le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les activités multimédia du Département lui permettent de rendre compte en détail du travail de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme ainsi que de diffuser dans le monde entier une documentation sur ce sujet. Ces activités s'inscrivent également dans le cadre de trois autres Décennies : la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1993-2003); la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004) et la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).

101. Les droits de l'homme restent l'un des thèmes que suit le Département, mais entrent également dans son domaine de compétence des domaines connexes tels que les droits sociaux, culturels et économiques, les droits de groupes spécifiques et diverses grandes questions, dont notamment, la question de Palestine, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la décolonisation et la promotion de la femme. Les rapports présentés régulièrement sur ces questions à l'Assemblée générale et à d'autres organes intergouvernementaux rendent compte des activités menées à cet égard par le Département.

A. Activités dans le domaine des droits de l'homme au Siège de l'Organisation des Nations Unies

102. Les activités multimédia du Département dans le domaine des droits de l'homme consistent à produire des imprimés – brochures, documents de référence, affiches et dossiers d'information. Ces publications sont diffusées dans différentes langues, principalement par le réseau que constituent les 68 centres et services d'information de l'ONU et les huit offices des Nations Unies qui existent de par le monde. Elles sont également diffusées en anglais, en espagnol et en français sur support électronique ainsi qu'à partir de la page d'accueil de l'ONU sur le Web. Parmi les autres activités multimédia que mène le Département, on mentionnera : programmes de radio et de télévision; conférences de presse; réunions d'information et manifestations spéciales; expositions, activités de vulgarisation, activités menées en collaboration avec des organismes éducatifs et des organisations non gouvernementales; et services chargés de fournir des informations aux visiteurs et de répondre aux demandes de renseignement.

103. Durant la période couverte par le présent rapport, le Département a poursuivi activement sa campagne d'information sur les droits de l'homme et, compte tenu du grand succès remporté par certaines publications, il a fait tirer – parfois pour la deuxième fois –, des documents qui ont ensuite été largement distribués :

a) Une affiche/brochure sur la Déclaration universelle des droits de l'homme (DPI/1653) qui a été publiée en arabe (5 000 exemplaires), en russe (5 000 exemplaires) et en chinois (3 000 exemplaires);

b) Une affiche sur la Décennie internationale des populations autochtones (DPI/1813) qui a été publiée en anglais (21 000 exemplaires), en français (10 000 exemplaires) et en espagnol (10 000 exemplaires);

c) Une affiche en plusieurs langues sur le cinquantième de la Déclaration (70 000 exemplaire);

d) Le symbole du cinquantième de la Déclaration, sur papier (DPI/1928) en anglais (20 000 exemplaires, puis 15 000 exemplaires);

e) Le texte de la Déclaration (DPI/1929), publié à l'occasion du cinquantième en plusieurs langues (20 000 exemplaires, puis 15 000 exemplaires);

f) Le dossier de presse du cinquantième (DPI/1937) en anglais (10 000 exemplaires) et en français (5 000 exemplaires);

g) Un dossier publié à l'occasion du cinquantième de la Déclaration : *Une grande Charte pour toute l'humanité*

(DPI/1937/A) en anglais (20 000 exemplaires) et en français (10 000 exemplaires);

h) Un dossier publié à l'occasion du cinquantième de la Déclaration : *Populations autochtones : les défis pour la communauté internationale* (DPI/1937/B) en anglais (20 000 exemplaires) et en français (10 000 exemplaires);

i) Un dossier publié à l'occasion du cinquantième de la Déclaration : *Les droits de l'homme dans la pratique : vérifier leur respect* (DPI/1937/C) en anglais (20 000 exemplaires) et en français (10 000 exemplaires);

j) Une fiche biographique sur Mary Robinson, à l'occasion du cinquantième de la Déclaration (DPI/1937/D) en anglais (20 000 exemplaires) et en français (10 000 exemplaires);

k) Un discours de Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme : «Inscrivez les droits de l'homme dans la réalité» (DPI/1937/E), publié à l'occasion du cinquantième de la Déclaration, en anglais (20 000 exemplaires) et en français (10 000 exemplaires);

l) Un dossier publié à l'occasion du cinquantième de la Déclaration : *Le droit au développement* (DPI/1937/F) en anglais (20 000 exemplaires) et en français (10 000 exemplaires);

m) *La Déclaration universelle des droits de l'homme, phare d'un pluralisme mondial*, discours prononcé par le Secrétaire général à l'Université de Téhéran (DPI/1937/G), publié à l'occasion du cinquantième de la Déclaration, en anglais (20 000 exemplaires) et en français (10 000 exemplaires);

n) *L'ONU à brûle-pourpoint : questions et réponses*, brochure (DPI/1940) publiée à l'occasion du cinquantième de la Déclaration, en anglais (20 000 exemplaires) (La version française est disponible sur le site Internet de l'ONU);

o) Le marque-page du cinquantième de la Déclaration (DPI/1945) en anglais/français (25 000 exemplaires); et

p) Une brochure sur le cinquantième de la Déclaration (DPI/1967), publiée en anglais (25 000 exemplaires).

104. Ces publications, ainsi que les communiqués de presse et autres documents des Nations Unies peuvent être consultés sur le site Internet de l'ONU et ils sont diffusés à tout le réseau de centres et de services d'information. Durant la période couverte par le présent rapport, 336 communiqués de presse sur des questions ayant trait aux droits de l'homme ont été diffusés en anglais et en français. Afin d'assurer une large diffusion des communiqués de presse publiés à Genève pour la Commission des droits de l'homme, d'autres organes

institués par des traités et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, le Département en effectue un deuxième tirage. Ces communiqués de presse sont également reproduits sur la page d'accueil Internet de l'Organisation, qui est consultée 1,7 million de fois par semaine.

105. Le Département publie chaque année un *Annuaire des Nations Unies*, dont trois chapitres sont consacrés aux droits de l'homme sous toutes leurs facettes. Ces chapitres font le point des travaux de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, et ils examinent en détail la mise en oeuvre de toutes les conventions sur les droits de l'homme. Ils résument en outre les rapports des Rapporteurs spéciaux et les allégations de violation des droits de l'homme qui donnent lieu à des interventions des organes de l'ONU.

106. La deuxième série des *Documents d'information de l'ONU* est consacrée aux activités de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme. Un livre de 85 pages intitulé *Les droits de l'homme aujourd'hui : une priorité pour l'ONU*, est paru en anglais au début de septembre 1998, les versions française et espagnole devront être publiées d'ici à la fin de l'année. La nouvelle édition de l'*ABC des Nations Unies*, qui doit être publiée en anglais début septembre, contient un chapitre entièrement révisé sur le rôle de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, qui montre combien cette question est au coeur des activités de l'Organisation. Cette nouvelle édition paraîtra également en français et en espagnol d'ici à la fin de l'année. La nouvelle édition d'*Images et réalités* contiendra des informations supplémentaires sur l'action de l'ONU en faveur des droits de l'homme. Elle doit paraître en octobre 1998 en anglais, et ultérieurement en français et en espagnol.

107. Dans sa publication *Afrique Relance* (vol. 12, No 1 et vol. 11, Nos 3 et 4), le Département a fait paraître des articles ayant trait aux droits de l'homme en Sierra Leone, en Angola et en Afrique en général. Il a en outre publié en avril 1998 un dossier intitulé «Women in Africa's development», qui examine les obstacles que rencontrent les Africaines, notamment pour ce qui est du respect de leurs droits fondamentaux.

108. Une grande partie du numéro 4 (1998) de la *Chronique des Nations Unies* sera consacrée aux problèmes relatifs aux droits de l'homme, à l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration universelle. À la demande du Secrétaire général, quatre prix Nobel ont rédigé pour la Chronique de brefs essais sur la signification que revêt la Déclaration à leurs yeux. La Chronique contient désormais une rubrique retraçant l'actualité en matière de droits de l'homme; dans le numéro

3, le Directeur général de l'UNESCO, Frederico Mayor, analyse sous l'angle des droits de l'homme les problèmes éthiques que pose le clonage. Des analyses consacrées à des aspects particuliers des droits de l'homme, notamment la violence contre les femmes et la brutalité contre les enfants, paraissent dans chaque numéro : un article doit paraître prochainement sur le «massacre des innocents» que représentent les conflits armés pour les enfants et un autre sur les mesures internationales prises pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants.

109. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a mené diverses activités dans le domaine des droits de l'homme : a) elle a installé sur l'Intranet (Cyberlinks) un site consacré aux droits de l'homme qui indique différents sites Internet qui appartiennent ou non au système des Nations Unies; b) un cours spécial de formation sur les ressources qu'offre Internet dans le domaine des droits de l'homme a été créé et figure désormais au programme de formation de la bibliothèque; et c) la Bibliothèque a demandé à son réseau de bibliothèques dépositaires d'organiser des activités afin de célébrer le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Journée des droits de l'homme. Elle a par ailleurs affiché en mai 1998 sur sa page d'accueil une section spéciale consacrée aux droits de l'homme, véritable guide des organismes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et de leur documentation. À partir de cette information, il est possible d'accéder au texte intégral des documents publiés sur les sites Internet de l'ONU.

110. La Section des ventes du Département de l'information a entrepris d'établir un catalogue des publications relatives aux droits de l'homme dont 50 000 exemplaires au total doivent être envoyés par la poste à des bibliothèques, des universitaires, des avocats internationaux, des organisations non gouvernementales et des organismes gouvernementaux. Le Bureau des ventes de Genève procède à la préparation d'un catalogue similaire qui doit être diffusé en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. Il a produit un livre spécial qui illustre par des oeuvres de William Wilson le beau texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme et offre une ligne spéciale de souvenirs à l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration (T-shirts, stylos, tasses, sacs à dos, montres, porte-clefs, sacs à main et livres). Ces souvenirs sont vendus dans les librairies de New York et de Genève et la liste en sera affichée sur les catalogues susmentionnés, sur des tracts promotionnels et sur Internet.

111. Durant la période couverte par le présent rapport, la Section de la vidéo a mené à bien diverses activités ayant trait aux droits de l'homme. En décembre 1997, des documents historiques d'archives et une annonce faite en six langues à l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration universelle des

droits de l'homme ont été transmis par satellite à des organismes nationaux et internationaux de télévision. Le Département achève actuellement la préparation d'un deuxième spot radio et télévision sur les droits de l'homme, en association avec l'Agence de publicité Bozell (New York).

112. Des invités de l'émission *World Chronicle*, qui est produite par la télévision des Nations Unies, ont examiné divers aspects des droits de l'homme. Durant la période couverte par le présent rapport, le programme d'actualités télévisées intitulé *UN in Action*, qui est diffusé dans cinq langues dans plus de 50 pays, (et paraît également dans l'émission *CNN World*) a fait une large place aux droits de l'homme. Une compilation des productions de la télévision des Nations Unies sur les droits de l'homme a remporté cette année la médaille d'argent Intercom du prestigieux Festival international du film de Chicago. La télévision des Nations Unies a entrepris la production d'un grand documentaire sur les origines et l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont les versions anglaises, l'une courte, de 30 minutes, et l'autre longue, de 50 minutes, ont été achevées à la fin du mois de septembre 1998.

113. Durant la période considérée, la radio des Nations Unies a couvert tous les aspects des droits de l'homme et des questions s'y rapportant dans son bulletin d'information, son magazine d'actualités et ses programmes régionaux. Des programmes sur les sujets suivants, entre autres, ont été réalisés dans les langues officielles de l'ONU, ainsi que dans d'autres langues, en vue d'une diffusion régionale et mondiale : la situation des femmes et des fillettes en Afghanistan; le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; le Tribunal pénal international pour le Rwanda; les atrocités contre les femmes et les enfants dans les conflits armés; la santé en matière de reproduction; le viol en tant que crime contre l'humanité; la lutte pour sauver la forêt pluviale brésilienne et ses populations autochtones; les enfants soldats, le travail des enfants, et l'exploitation sexuelle des enfants; le génocide, les massacres et le meurtre des réfugiés au Rwanda; la célébration, tout au long de l'année, du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, avec la première Dame des États-Unis d'Amérique; la prostitution; la défense des droits de l'homme des personnes atteintes du sida; les droits civils et politiques; l'eau en tant que droit de l'homme élémentaire; la pauvreté et les droits de l'homme; les victimes de la torture dans le monde; la sécurité alimentaire en tant que droit fondamental; l'intolérance religieuse (entretien avec le Rapporteur spécial); la promotion des droits de l'enfant; la peine de mort (avec un expert des droits de l'homme de l'ONU); la Journée internationale des populations autochtones; et les droits de l'homme et la démocratie.

114. La radio des Nations Unies a en outre produit 33 programmes entièrement consacrés à la question des droits de l'homme en anglais, chinois, hindi, indonésien, français, créole, kiswahili, portugais, russe, espagnol et turc. Il s'agissait des émissions suivantes :

a) En anglais, «Mary Robinson : Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme» (adapté en hindi, chinois, indonésien, kiswahili et turc); «Les Rapporteurs spéciaux de l'ONU défendent les droits de l'homme» (adapté en indonésien et en turc); «Le Pacte international sur les droits civils et politiques»; «Les ressources en eau sont-elles un droit de l'homme élémentaire? : l'Afrique australe vue sous l'angle africain»; «Lancement de la campagne mondiale de 1998 pour les droits fondamentaux des femmes»; «Campagne contre l'exploitation sexuelle commercialisée des filles au Népal, avec l'aide de l'UNICEF et d'autres organismes»; et «Droits des femmes à hériter de terres et de propriétés dans les zones de conflit»;

b) En français, «La Conférence d'Oslo sur le travail des enfants»; «Le rapport d'Amnesty International : violence en Algérie et droits de l'homme au Burundi»; «La Cour pénale internationale sur le point d'être créée»; «Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme»; «Le droit au développement»; «Les droits de l'homme – parties 1 et 2»; «Les droits de l'homme : Amnesty International et l'ONU»;

c) En créole, «Pourquoi importe-t-il de favoriser l'exercice du journalisme en démocratie?»; «Le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme»; «Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme : une nouvelle vision des droits de l'homme»; «La position de la Côte d'Ivoire sur la notion de droits de l'homme au développement»; et «L'expert indépendant sur Haïti remet son rapport à la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève».

d) En kiswahili, «Bonne gestion des affaires publiques et égalité entre hommes et femmes»; «Les droits de l'homme et la femme africaine : nécessité de démocratiser»; et «Un expert de l'ONU parle des victimes de la torture dans le monde»;

e) En portugais, «Les droits de l'homme dans la région des Grands Lacs»;

f) En russe, «La convention contre la torture»; «Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : y a-t-il lieu de se réjouir?»; «Droits de l'homme et droits des femmes»; et «L'ONU et la défense des droits de l'homme en Géorgie»;

g) En espagnol, «Disparitions forcées»; «Les peuples autochtones demandent à être mieux représentés à l'ONU»; «Les Garifunas du Honduras»; «L'élimination du travail des enfants»; «Les Rapporteurs : les yeux, les oreilles et les mains de la Commission des droits de l'homme»; et «La jeunesse maya prend une nouvelle voie»;

h) En turc, «Le droit de choisir : droits et santé en matière de reproduction».

115. La radio des Nations Unies a également produit le 26 septembre 1997 une émission d'une heure diffusée dans le monde entier et dont le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme était la vedette. Le Haut Commissaire a répondu à des questions sur divers problèmes ayant trait aux droits de l'homme que posaient des journalistes de 10 chaînes de radio du monde entier. Ce programme a été diffusé sur les cinq continents ainsi que sur Internet. La radio des Nations Unies a également produit une série spéciale de 10 petites émissions en anglais sur de grands problèmes de population envisagés sous l'angle des droits de l'homme.

116. Les manifestations spéciales marquant les journées ou années internationales sont un autre moyen de promouvoir les droits de l'homme. Elles sont organisées par le Département de l'information au Siège et par les centres et services d'information des Nations Unies aux niveaux national et local afin de faire connaître le travail des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

117. Le Département a continué à coopérer étroitement avec les organisations non gouvernementales. Le 10 décembre 1997, la Journée des droits de l'homme a été célébrée dans la salle du Conseil économique et social, au Siège de l'ONU, à l'occasion du lancement du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Parmi les orateurs, on comptait : Hillary Rodham Clinton, Première Dame des États-Unis d'Amérique; Philip Alston, Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU; le Secrétaire exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population; M. Kamallesh Sharma, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (New York); et Wole Soyinka, lauréat du prix Nobel de littérature.

118. Toujours à l'occasion de la Journée des droits de l'homme de 1997, le Département a organisé une manifestation spéciale à laquelle ont participé des étudiants et des professeurs au Siège de l'ONU. Chacune des écoles qui participaient à cette manifestation interactive a fait une présentation formelle sur les droits de l'homme, sous forme d'essai collectif ou de discours. Dans le cadre d'une autre initiative lancée en décembre 1997, le Département a invité les écoles des États-Unis à commémorer par diverses activités

le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

119. Le Département de l'information a organisé, à l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration, une exposition de photographies, qui a duré de décembre 1997 à la fin de mars 1998. L'exposition s'est ensuite rendue à Genève, pour la session de la Commission des droits de l'homme, de la mi-mars jusqu'à fin avril. Une partie de l'exposition a ensuite été montrée à Ottawa puis elle ira à Washington et au Ramapo College, dans le New Jersey (États-Unis d'Amérique), avant de réintégrer le Siège de l'ONU pour la Journée des droits de l'homme, en décembre 1998. L'assistance conceptuelle et l'appui organisationnel du Département a également permis à quatre localités différentes d'Europe d'accueillir en 1998 une collection de lithographies sur les droits de l'homme présentée au Secrétaire général par le Roi d'Espagne en 1984. Pour sensibiliser les esprits aux droits de l'homme, le Département a également entrepris la conception d'affiches sur la Déclaration universelle des droits de l'homme pour les aéroports de New York et de San Francisco.

120. Le 5 mars 1998, le Département a organisé une commémoration de la Journée internationale des femmes, consacrée aux droits fondamentaux des femmes. Parmi les orateurs présents à cette commémoration, on comptait le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a prononcé une allocution liminaire; le Vice-Secrétaire général; la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme; Musimbi Kanyoro, Secrétaire générale de l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, et Patricia Flor, Présidente de la Commission de la condition de la femme.

121. À l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies en faveur des victimes de la torture, le 26 juin 1998, le Département a produit une notice d'information de deux pages qui a été distribuée aux bureaux d'information des Nations Unies et aux journalistes. Au Siège de l'ONU, le Département a coordonné une conférence de presse à laquelle ont participé le Directeur du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à New York, et le Dr Allen Keller, du Programme Bellevue de l'Université de New York pour les survivants de la torture. Le Département a également aidé à organiser dans le grand hall du Siège de l'ONU une exposition parrainée par le Haut Commissariat et par le Conseil international de réadaptation pour les victimes de la torture. Cette exposition a été ouverte le 26 juin 1998 par le Directeur du Bureau du Haut Commissaire à New York et par M. Jorgen Bojer, Ambassadeur de la Mission permanente du Danemark.

122. En coopération avec le Comité exécutif des organisations non gouvernementales associées au Département de l'information, le Département a organisé sa cinquante et unième conférence annuelle avec les organisations non gouvernementales, qui a eu lieu au Siège de l'ONU du 14 au 16 septembre 1998. Le thème de la Conférence était «Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : de la parole aux actes». Cette manifestation de trois jours a porté sur l'impact qu'avait eu la Déclaration sur diverses sociétés de par le monde. Les tables rondes ont porté sur les thèmes suivants : les problèmes de droits de l'homme et l'universalité des droits de l'homme; l'incidence de la globalisation sur le développement; les questions transfrontières; l'édification et le renforcement d'institutions de défense des droits de l'homme, et le lien entre les droits de l'homme et la paix; et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Plus de 2 400 représentants d'organisations non gouvernementales ont participé à la Conférence.

123. Dans ses activités de vulgarisation, tout particulièrement celles qui visent les étudiants et les enseignants, le Département s'est toujours attaché à favoriser une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme a été rééditée avec une version parallèle simplifiée et des exercices pédagogiques. Deux nouvelles publications destinées aux élèves du secondaire, *This is the United Nations* (DPI/1938) et *Everything You Always Wanted to Know About the United Nations* (DPI/1888), font une large place aux problèmes de droits de l'homme. Certaines parties de *Teaching About Human Rights*, manuel pédagogique publié par le Département, ont également été rééditées à l'intention des professeurs. Le Département envoie chaque mois à des professeurs plusieurs centaines de dossiers d'information intéressant la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres thèmes concernant les droits de l'homme.

124. En association avec divers partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, le Département a organisé plusieurs ateliers à l'intention d'enseignants. Ainsi, plus d'une centaine d'enseignants (couvrant les classes du cours moyen jusqu'à la terminale) ont participé en août 1997 à un atelier sur la paix et la justice. Un atelier similaire a été organisé en novembre 1997 à l'intention de quelque 200 enseignants des écoles publiques de la ville de New York. Ces ateliers étaient axés sur les méthodes d'enseignement des droits de l'homme en salle de classe. Dans le cadre d'un accord avec la United Federation of Teachers et le New York Board of Education, le Département a organisé en 1998 plusieurs ateliers destinés à des enseignants, qui comportaient tous une partie consacrée aux droits de l'homme.

125. Durant la période à l'examen, le Département a organisé 57 réunions d'information sur des questions ayant trait aux droits de l'homme. Des hauts fonctionnaires de l'ONU, y compris des représentants du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, s'y sont adressés à des étudiants, des enseignants et des organisations non gouvernementales. Le Département a également répondu à quelque 5 000 questions posées par le public. De plus en plus, ces questions sont posées par des étudiants, sur le courrier électronique. Les problèmes de droits de l'homme continuent d'être abordés lors des visites guidées au Siège, et des guides professionnels utilisent des versions illustrées de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour montrer aux visiteurs le rôle que joue l'ONU dans la promotion et la défense des droits de l'homme. Quelque 450 000 personnes visitent le Siège de l'ONU chaque année.

B. Activités des centres et services d'information

126. Le Service d'information des Nations Unies à Genève joue un rôle particulier dans la promotion de l'action de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, et plus particulièrement des activités du Haut Commissaire aux droits de l'homme. Il rend compte en permanence et de manière approfondie de toutes les activités du Haut Commissaire et du programme de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Il produit notamment les communiqués de presse concernant les droits de l'homme, et en particulier les communiqués de presse des organes institués par des traités qui sont sis à Genève, de la Commission des droits de l'homme ainsi que de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Il organise régulièrement des réunions avec la presse à Genève; il apporte un appui en matière d'information sur le terrain et constitue le porte-parole à Genève du Haut Commissaire et du programme de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme; et il organise, notamment, des réunions d'information à l'intention des organisations non gouvernementales sises à Genève.

127. Une soixantaine de centres, services et bureaux d'information des Nations Unies, ont commémoré la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 1997, aidant ainsi à lancer les commémorations du cinquantième de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En coopération avec les gouvernements et la société civile du monde entier, les centres d'information des Nations Unies ont organisé des conférences, des séminaires et des réunions d'étudiants; produit des programmes de radio et de télévision; et traduit

la Déclaration universelle dans plus de 45 langues locales, dont 24 langues autochtones très utilisées. Les principaux volets de ces activités sont résumés ci-dessous.

128. Le centre d'information des Nations Unies à Londres a organisé, pour lancer les commémorations, une conférence de presse avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Vingt-quatre journalistes de grands médias britanniques et irlandais y ont assisté. Les centres d'information des Nations Unies à Accra, Dhaka, Islamabad, Madrid, Rome et New Delhi et les services d'information de l'ONU à Bangkok et Genève ont pour leur part organisé des réunions pour transmettre aux médias le message du Secrétaire général à l'occasion de la Journée des droits de l'homme ainsi que des informations générales sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les autres centres ou services ont diffusé des informations sur supports tant classiques qu'électroniques, ce qui a donné lieu à la publication d'un grand nombre d'articles et à la diffusion de nombreux programmes d'actualité. À l'initiative du centre d'information des Nations Unies à Beyrouth, le quotidien *An-Nahar* a consacré aux droits de l'homme un supplément conçu à partir de la documentation fournie par le centre. Le Service d'information de l'ONU à Genève a enregistré un entretien avec le Haut Commissaire qui fera partie des documents produits pour la Journée des droits de l'homme qui seront diffusés par la télévision des Nations Unies. Le Service d'information de l'ONU à Genève a également organisé la diffusion en Eurovision de documents télévisés produits pour la Journée des droits de l'homme.

129. Des entretiens ont été accordés à la radio et à la télévision par de nombreux directeurs de centres d'information des Nations Unies à Buenos Aires, Mexico, New Delhi, Paris et Rome, notamment par les directeurs des bureaux des Nations Unies à Almaty et à Minsk. D'autres centres ont produit des programmes en coopération avec des chaînes de télévision locales ou organisé la diffusion de programmes de l'ONU sur les droits de l'homme. Le centre d'information des Nations Unies à Asunción a fourni au Département des dossiers et des vidéos qui ont été utilisés dans un programme de 10 minutes diffusé par la chaîne 13 pour commémorer la Journée des droits de l'homme. Le centre d'Asunción a également organisé un certain nombre d'entretiens avec des partenaires du système des Nations Unies et assuré la couverture médiatique du Séminaire international sur les politiques de défense des droits de l'homme, qui s'est tenu au Paraguay.

130. Le centre d'information des Nations Unies au Caire a aidé à créer un jeu radiophonique de deux heures sur les droits de l'homme. Le centre d'Islamabad a donné à la télévision nationale pakistanaise des documents et une vidéo sur la Journée des droits de l'homme. Le centre d'information

de Rio de Janeiro a produit, en collaboration avec la chaîne de télévision par câble Globo un documentaire de 15 minutes sur l'historique des activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le centre de Rome a conclu des arrangements avec la chaîne de télévision RAI pour que celle-ci privilégie les droits de l'homme tout au long de la Journée qui leur était consacrée : les actualités du matin ont présenté les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme et une émission de l'après-midi, destinée aux enfants, a présenté les principes fondamentaux sous forme de jeu éducatif. Le centre d'information de Windhoek a compilé les documents à partir desquels a été conçue une émission de radio d'une demi-heure, coproduite avec la radio nationale NBC.

131. De nombreux centres d'information des Nations Unies ont traduit en langue locale non seulement la Déclaration universelle des droits de l'homme et le message prononcé par le Secrétaire général à l'occasion de son cinquantenaire, mais aussi des dossiers du Département concernant les droits de l'homme. Ainsi, les centres d'information de Bruxelles et de Téhéran ont-ils traduit en hollandais et en farsi, respectivement, un dossier du Département sur le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conflits relatifs aux droits de l'homme. Le centre de Bruxelles a également coproduit avec l'Association du Luxembourg pour les Nations Unies un bulletin intitulé «Tous les droits de l'homme : nos droits à tous». Les centres de Téhéran et de Tokyo ont traduit en farsi et en japonais, respectivement, le dossier du Département sur la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (DPI/1394/Rev.1). Le centre de New Delhi a traduit en hindi un document relatif à la présentation de requêtes concernant les violations des droits de l'homme (DPI/1550) et l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement (DPI/969). Les centres d'information des Nations Unies à Colombo et Manille ont traduit la Charte internationale des droits de l'homme (DPI/1925/Rev.1) en cingalais et en tagalog, respectivement. Les centres d'Islamabad et de Maseru ont traduit l'affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DPI/1900) en ourdou et en sesotho, respectivement. Le centre d'information de Yangon a distribué au public local quelque 3 000 exemplaires de la Déclaration universelle qu'il avait préalablement traduite en myanmar. En collaboration avec un organisme de jeunesse argentin, le centre d'information de Buenos Aires a produit un logiciel pédagogique interactif tenant sur quatre diskettes et intitulé «Tous les droits de l'homme : nos droits à tous». Ce programme, qui a été financé par Microsoft Argentine et Plus Ultra : Educational Solutions,

contient des exercices de questions-réponses à utiliser dans l'enseignement primaire et secondaire.

132. Des réunions s'adressant à des publics de tous âges ont été organisées dans le monde entier. D'après le centre d'information des Nations Unies à Harare, des centaines de personnes ont assisté à une réunion qu'il avait organisée sur le thème «Défilez pour vos droits». Avec un groupe d'organisations non gouvernementales s'intéressant aux problèmes de droits de l'homme, le centre d'Islamabad a organisé pendant la Journée des droits de l'homme une marche publique à laquelle ont pris part beaucoup de personnes. Le centre d'information des Nations Unies à Port of Spain a organisé sur le campus de la University of the West Indies une réunion de jeunes où divers aspects des droits de l'homme ont été étudiés du point de vue du Gouvernement, des groupes de femmes, de la société civile et des médias. Devant la montée de la violence raciale en République tchèque, le centre d'information des Nations Unies à Prague a organisé un défilé silencieux de protestation contre la haine raciale, suivi d'une réunion multiculturelle où des groupes de réfugiés ont joué de la musique.

133. Les centres d'information des Nations Unies à Athènes, Jakarta, Lisbonne, Madrid, Manille et New Delhi ont organisé des cérémonies où l'orateur qui a prononcé l'allocution liminaire a mis en relief les objectifs de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Le centre d'information des Nations Unies à Panama a parrainé le lancement d'un ouvrage sur les droits de l'homme rédigé à partir de documents d'informations des Nations Unies fournis par le centre. Les centres de Manille et de Rome ont également parrainé le lancement de livres. Le Directeur du centre de Rome a représenté le Haut Commissaire aux droits de l'homme à une cérémonie organisée au Palais des congrès de Florence, et a prononcé un message axé sur la nécessité d'abolir la peine de mort. Le centre de Rabat a organisé la projection d'un film destiné à des élèves de l'enseignement secondaire et le centre de Rio de Janeiro a participé à un débat sur la situation de la défense des droits de l'homme dans le monde entier, qui s'est tenu à l'antenne de l'Association du barreau brésilien à Rio de Janeiro. Le Bureau de l'ONU à Almaty a organisé une réunion d'élèves de l'enseignement secondaire, qui ont débattu de problèmes ayant trait aux droits de l'homme.

134. Le Département de l'information a fourni à tous les centres d'information des Nations Unies des photos illustrant les réalisations historiques des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, qui ont été utilisées pour monter des expositions au niveau local. Les centres d'Accra et d'Antananarivo ont exposé ces photos et d'autres documents sur les droits de l'homme pendant une semaine de célébration du cinquantenaire de la Déclaration universelle. Le Service

d'information de l'ONU à Bangkok, en coopération avec le Fonds de la recherche thaï, a organisé un séminaire et une exposition au Centre de conférences des Nations Unies. En coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Service d'information de l'ONU à Genève a monté une exposition, «L'espace des droits de l'homme», où les visiteurs du Palais ont pu voir des affiches, des vidéos thématiques et du matériel pédagogique. Le centre de Lisbonne a monté une exposition de photos intitulée «Des familles du monde entier visitent le Portugal». En collaboration avec la Commission philippine des droits de l'homme, le centre de Manille a exposé les photos dans la province de Zambales et il prévoit de faire voyager l'exposition dans les 12 régions du pays. Le centre d'information de Maseru a organisé à la Maison de l'ONU au Lesotho une exposition sur différents thèmes du travail de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Le centre de Paris et l'Université de Nantes ont organisé à l'intention des professeurs et des étudiants une journée «portes ouvertes» pour laquelle le centre avait également monté une exposition sur les droits de l'homme. Le centre de Tunis et l'Institut culturel de Bardo ont également monté une exposition, projeté des films sur les droits de l'homme et diffusé des ouvrages des Nations Unies à l'Institut pendant la Journée des droits de l'homme.

135. Des représentants du centre d'information des Nations Unies à Colombo ont participé à des tables rondes sur les droits de l'homme, la paix et la démocratie, qui se sont tenues au Centre des droits de l'homme de la Fondation sri-lankaise pour les droits de l'homme. Le Service d'information de l'ONU à Genève a organisé une table ronde sur le thème «Tous les droits de l'homme : nos droits à tous; une évaluation critique». Le centre d'information des Nations Unies à Lagos a organisé un colloque sur les problèmes de droits de l'homme où il a présenté une communication sur l'action et les contraintes des organisations internationales en ce qui concerne l'application des conventions relatives aux droits de l'homme. Le centre d'information des Nations Unies à Lima et le Ministre péruvien du développement humain et de la promotion des droits de la femme ont parrainé une table ronde sur les droits des personnes déplacées.

136. Le centre d'information des Nations Unies à Mexico et des ONG locales ont organisé un séminaire sur les droits de l'homme. Le Directeur du centre d'information de New Delhi a prononcé un discours sur l'enseignement dans le domaine des droits de l'homme lors d'un colloque organisé par le Mouvement indien pour l'enseignement dans le domaine des droits de l'homme. Le centre de Rabat et l'Association des jeunes socialistes ont organisé un séminaire sur la Déclaration universelle et son importance pour la jeunesse. Le centre de Sana'a, Amnesty International et l'ambassade des pays-

Bas ont parrainé un atelier sur les droits de l'homme à l'intention des enseignants des jardins d'enfants au Yémen. Le centre de Tunis a organisé des réunions avec des écoliers et répondu à leurs questions sur la Convention des droits de l'enfant.

137. Le représentant du Département au Bureau des Nations Unies d'Almaty a animé une table ronde sur les droits de l'homme, qui a porté notamment sur l'état de la ratification des conventions relatives aux droits de l'homme et la situation des législations nationales relatives aux droits de l'homme. Le représentant du Département au Bureau des Nations Unies à Minsk a fait un exposé lors d'un séminaire sur les droits de l'homme organisé par l'Institut d'enseignement supérieur.

Notes

¹ A/CONF.157/24 (Part I), chap. III.

² Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.

³ Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 36 (A/53/36).*

⁵ Le rapport sur les travaux de l'atelier est reproduit dans le document CN.4/1998/50.

Annexe I

Publications du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (août 1998)

A. Fiches

No 1	<i>Mécanismes des droits de l'homme</i>
No 2 (Rev.1)	<i>Charte internationale des droits de l'homme</i>
No 3 (Rev.1)	<i>Services consultatifs et d'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme</i>
No 4	<i>Mécanismes de lutte contre la torture</i>
No 5	<i>Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale</i>
No 6 (Rev.2)	<i>Disparitions forcées ou involontaires</i>
No 7	<i>Procédures d'examen des communications</i>
No 8	<i>Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme</i>
No 9 (Rev.1)	<i>Les droits des peuples autochtones</i>
No 10 (Rev.1)	<i>Les droits de l'enfant</i>

No 11 (Rev.1)	<i>Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires</i>
No 12	<i>Comité pour l'élimination de la discrimination raciale</i>
No 13	<i>Droit international humanitaire et droits de l'homme</i>
No 14	<i>Formes contemporaines d'esclavage</i>
No 15	<i>Droits civils et politiques : le Comité des droits de l'homme</i>
No 16 (Rev.1)	<i>Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels</i>
No 17	<i>Le Comité contre la torture</i>
No 18 (Rev.1)	<i>Les droits des minorités</i>
No 19	<i>National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights</i>
No 20	<i>Human Rights and Refugees</i>
No 21	<i>The Human Right to Adequate Housing</i>
No 22	<i>Discrimination against Women: The Convention and the Committee</i>
No 23	<i>Pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants</i>
No 24	<i>Les droits des travailleurs migrants</i>
No 25	<i>Évictions forcées et droits de l'homme</i>

B. Série sur la formation professionnelle

No 1	<i>Les droits de l'homme et le travail social : Manuel à l'intention des écoles de travail social et des travailleurs sociaux (HR/P/TP/1) (numéro de vente : F.94.XIV.4)</i>
No 2	<i>Les droits de l'homme et les élections : Manuel sur les aspects juridiques, techniques et relatifs aux droits de l'homme des élections (HR/P/TP/2) (numéro de vente : F.94.XIV.5)</i>
No 3	<i>Les droits de l'homme et la détention provisoire : Manuel des normes internationales en matière de détention provisoire (HR/P/TP/3) (numéro de vente : F.94.XIV.6)</i>
No 4	<i>Institutions nationales pour les droits de l'homme : Manuel sur la création et le renforcement des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (HR/P/TP/4) (numéro de vente : F.95.XIV.2)</i>
No 5	<i>Human Rights and Law Enforcement: A Manual on Human Rights Training for the Police (HR/P/TP/5) (numéro de vente : E.96.XIV.5)</i>
No 5 (Additif)	<i>International Human Rights Standards for Law Enforcement: A Pocket Book on Human Rights for the Police (HR/P/TP/5/Add.1) (numéro de vente : E.96.XIV.6)</i>

C. Série d'études sur les droits de l'homme

- No 1 *Le droit à une alimentation suffisante en tant que droit de l'homme* (numéro de vente : F.89.XIV.2)
- No 2 *Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction* (numéro de vente : F.89.XIV.3)
- No 3 *Liberté de l'individu en droit : analyse de l'article 29 de la Déclaration universelle des droits de l'homme* (numéro de vente : F.89.XIV.5)
- No 4 *Le statut de l'individu et le droit international contemporain : promotion, protection et rétablissement des droits de l'homme aux niveaux national, régional et international* (numéro de vente : F.91.XIV.3)
- No 5 *Étude des droits des personnes appartenant aux minorités ethniques, religieuses et linguistiques* (numéro de vente : F.91.XIV.2)
- No 6 *Les droits de l'homme et l'invalidité* (numéro de vente : F.92.XIV.4)
- No 7 *Le droit à un logement convenable* (numéro de vente : F.96.XIV.3)
- No 8 *L'exploitation sexuelle des enfants* (numéro de vente : F.96.XIV.7)
- No 10 *Protection du patrimoine des peuples autochtones* (numéro de vente : F.97.XIV.3)

D. Note du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

- No 1 *The High Commissioner for Human Rights, an Introduction: Making Human Rights a Reality* (HR/PUB/HCHR/96/1)

E. 1998 : Cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dossiers de presse

- No 1 *1998 : Cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme*
- No 2 *Les droits des femmes, la responsabilité de tous*
- No 3 *Children's rights: Creating a Culture of Human Rights*

F. Publications spéciales

Séminaire européen sur la Déclaration universelle des droits de l'homme : passé-présent-futur (Milan, 7-9 septembre 1988) (HR/PUB/89/1)

L'administration de la justice et les droits de l'homme : rapport d'un stage de formation organisé à l'intention des pays d'Europe orientale par l'ONU (Moscou, 21-25 novembre 1988) (HR/PUB/89/2)

L'enseignement des droits de l'homme : rapport d'un séminaire international (Genève, 5-9 décembre 1988) (HR/PUB/89/3)

Les effets du racisme et de la discrimination raciale sur les relations sociales et économiques entre populations autochtones et États : rapport d'un séminaire (Genève, 16-20 janvier 1989) (HR/PUB/89/5)

Application par le Comité des droits de l'homme des décisions prises en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques [Réédition No 1 (4)]

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (HR/PUB/90/1)

Consultations internationales sur le sida et les droits de l'homme (Genève, 26-28 juillet 1989) (HR/PUB/90/2)

Cours de formation des Nations Unies sur les normes internationales dans le domaine des droits de l'homme (Moscou, 27 novembre-1er décembre 1989) (HR/PUB/90/6)

Deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale : compilation mondiale des législations nationales contre la discrimination raciale (HR/PUB/90/8)

Manual on Human Rights Reporting (HR/PUB/91/1) (numéro de vente : E.91.XIV.1)

La réalisation du droit au développement : Consultation mondiale sur la jouissance effective du droit au développement en tant que droit de l'homme (Genève, 8-12 janvier 1990) ((HR/PUB/91/2)

Political, Historical, Economic, Social and Cultural Factors contributing to Racism, Racial Discrimination and Apartheid: Rapport d'un séminaire (Genève, 10 janvier-14 décembre 1990) (HR/PUB/91/3)

Les vingt premières années – Rapport intérimaire du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (HR/PUB/91/4)

Workshop on International Human Rights Instruments and Reporting Obligations: Preparation of Reports to United Nations Human Rights Treaty Bodies (Moscou, 26-30 août 1991) (HR/PUB/91/5)

African Seminar on International Human Rights Standards and the Administration of Justice (Le Caire, 8-12 juillet 1998) (HR/PUB/91/6)

Teaching and Learning about Human Rights: A Manual for Schools of Social Work and the Social Work Profession (HR/PUB/92/1)

Atelier régional pour l'Asie et le Pacifique sur les questions relatives aux droits de l'homme (Jakarta, 26-28 janvier 1993) (HR/PUB/93/1)

Le VIH/sida et les droits de l'homme : Directives internationales (HR/PUB/98/1) (numéro de vente : F.98.XIV.1)

G. Publications diverses

ABC : L'enseignement des droits de l'homme – Activités pratiques sur les écoles primaires et secondaires

Activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme (ST/HR/2/Rev.4) (numéro de vente : F.94.XIV.11)

United Nations Reference Guide in the Field of Human Rights (ST/HR/6) (numéro de vente : E.93.XIV.4)

Recueil d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, vol. I, première et deuxième parties (ST/HR/1/Rev.5) (numéro de vente : F.94.XIV.1)

Human Rights: A Compilation of International Instruments – Regional Instruments vol. II (ST/HR/1/Rev.5) (numéro de vente : E.97.XIV.1)

État des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (ST/HR/5) (numéro de vente : F.87.XIV.2)

Human Rights: International Instruments; Chart of Ratifications as at 31 December 1997 (ST/HR/4/Rev.16)

Human Rights Bibliography, 5 volumes (numéro de vente : GV.E.92.0.16)

Documents officiels du Comité des droits de l'homme

Sélection de décisions du Comité des droits de l'homme prises en vertu du Protocole facultatif

Activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme (brochure)

H. Périodiques

Droits de l'homme : Revue trimestrielle du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, No 1, hiver 1997/1998

Droits de l'homme : Revue trimestrielle du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, No 2, printemps 1998

Droits de l'homme : Revue trimestrielle du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, No 3, été 1998

Annexe II

**Traductions de la Déclaration universelle des droits
de l'homme disponibles au Haut Commissariat
des Nations Unies aux droits de l'homme (août 1998)**

Afrique	Afrique (suite)	Amérique du Nord
Afrikaans	Luo	Anglais
Akuapem Twi	Luvale	Espagnol
Amharique	Makonde/Konde	Français
Arabe	Malgache	Micmaq
Attié	Maninka	Yiddish
Baoulé	Mbundu/Kimbundu	
Bemba	Mende	Amérique centrale et
Bété	Mooré	Amérique du Sud
Béti	Ndebele	Achuar-Shiwiari
Congo/Kicongo	Nyamwezi	Aguaruna
Dagara	Nyanja	Amahuaca
Dagbani	Oromo	Amarakaeri
Dangme	Oshiwambo	Amuesha-Yanesha
Dioula	Peulh	Anglais
Edo-Bénin	Pidgin (Nigérian)	Arabela
Efik-Ibibio	Portugais	Asháninca
Anglais	Ronga-Tsonga	Bora
Ewe/Evé	Rukonzo	Campa pajonalino
Fante	Runyankore-Rukiga/ Nkore-kiga	Candoshi-Shapra
Fon	Sango	Cashibo-Cacataibo
Français	Senoufo	Cashinahua
Gã	Shona	Chayahuita
Gonja	Siswati	Chinanteco
Haoussa	Somali	Créole (Haïtien, lit.)
Igbo	Sotho/Pedi/Sepedi	Créole (Haïtien, pop.)
Kabyè	Sotho/Sotho/Sesotho/Sutu/ Sesuthu	Espagnol
Kamba/Kikamba	Sotho/Tswana/Setswana	Français
Kanuri	Sukuma	Garifuna
Kaonde	Sussu/Soussou/Sosso	Huitoto murui
Kasem	Swahili	Kaqchikel
Kinyarwanda	Tamazight	K'iche
Kirundi	Temne	Mam
Kituba	Teso-Turkana	Mapuche/Mapudungun
Kpelewo	Tigrinya	Matsés
Krio	Tiv	Maya
Kuyo/Kikuyu	Tonga	Mazahua
Lingala	Umbundu/Ovimbundu	Mazateco
Lomwe/Ngulu	Wolof	Miskito
Lozi	Xhosa	Mixteco
Luba/Chiluba	Yoruba	Ñahñú
Luganda/Ganda	Zoulou	Nahuatl
Luhya		Nomatsiguenga
Lunda/Chokwe-lunda		Paez

Amérique centrale et	Asie (suite)	Europe (suite)
Amérique du Sud (suite)	Coréen	Catalan
Pipil	Dzongkha	Corse
Portugais	Farsi/Perse	Danois
Purhépecha	Gujarati	Espagnol
Q'eqchi	Hiligainon	Féroé
Quechua	Hindi	Finois
Quechua de Ambo-Pasco	Iloko	Français
Quechua de Ayacucho	Indonésien	Gaélique (Écossais)
Quechua de Cajamarca	Japonais	Gaélique (Irlandais)
Quechua del Callejon de Huaylas	Javanais	Galicien
Quechua de Cotahuasi	Kannada	Gallois
Arequipa	Karen (Pwo)	Grec
Quechua del Cusco	Karen (S'gaw)	Groenlandais
Quechua de Huamalies	Kashmiri	Islandais
Huánuco	Khmer	Italien
Quechua de Margos sur de Dios de Mayo	Lao	Luxembourgeois
Huánuco	Madourais	Maltais
Quechua del Norte de Junin	Magahi	Néerlandais
Quechua de Pomabamba	Malais	Norvégien
Ancash	Malayalam	Occitan Auvergnat
Quichua	Marathi	Occitan Languedocien
Sharanahua	Marwari	Picard
Shipibo-Conibo	Miao	Polonais
Tenek	Minangkabau	Portugais
Ticuna	Mongol	Rhétoroman
Tojol a'b'al	Myanmar	Same
Totonaco	Népalais	Suédois
Tseltal	Oriya	Turc
Tzotzil	Ouïgour	Wallon
Urarina	Ourdon	
Wayù	Pachtoun	Europe centrale et
Yagua	Penjabi	Europe de l'est
Zapoteco	Portugais	Albanais
	Santali	Arménien
Asie	Shan	Azéris
Acchinese	Sindhi	Biélorusse
Anglais	Sunda	Bosniaque (Alphabet cyrillique)
Assamais	Tagalog	Bosniaque (Alphabet latin)
Balinais	Tamoul	Bulgare
Baloutch	Telugu	Croate
Bengali	Thai	Estonien
Bhojpuri	Tibétain	Evenki
Bikol	Vietnamien	Géorgien
Bugi	Zhuang	Hongrois/magyar
Cbeuano		Kazakh
Chinois (Mandarin)	Europe	Kyrgyz
Cingalais	Allemand	Letton
	Anglais	Lituanien
	Basque	Macédonien
	Breton	

Europe centrale et**Europe de l'est** (*suite*)

Ouzbek (Alphabet
cyrillique)
Ouzbek (Alphabet latin)
Roumain
Russe
Sbrène
Serbe (Alphabet
cyrillique)
Serbe (Alphabet latin)
Slovaque
Sorabe
Tadjik
Tchèque
Tchéchène
Tsigane
Turkmène
Ukrainien
Valaque
Yiddish
Youkaguir

Moyen-Orient

Arabe
Français
Hébreux
Kurde
Perse

Océanie

Anglais
Chamorro
Français
Îles Marshall
Maori
Palaou
Ponapé
Tahitien
Truk
Yap

**Langues universelles
et anciennes**

Esperanto
Interlingua
Latin
Sanskrit